



Le théâtre, une école de la vie

PAGE 13

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



Mixité

Décoder le harcèlement de rue

Le phénomène est plus complexe qu'un face à face entre des filles peu à l'aise en rue et des garçons pétris de mauvaises intentions.

PAGE 11



International

Ebola et malaria : deux pas de géant

Les deux maladies ravageuses seront bientôt combattues grâce à des vaccins prometteurs. Décodage avec le Dr Bottieau de l'Institut de médecine tropicale d'Anvers.

PAGE 10

Cancers

Quand l'environnement questionne

Pollution de l'air, amiante, produits de consommation... : quel est le rôle des facteurs environnementaux dans le déclenchement des cancers ?

PAGE 6

Prestations sociales

Une mise à jour bien utile

Allocations familiales, incapacité de travail, chômage, pensions... le relevé complet des montants des allocations sociales.

PAGES 7, 8 ET 9

Attestations de soins donnés

Demandez le reçu !

Lorsque le patient effectue un paiement en espèces auprès d'un prestataire de soins, celui-ci est tenu de lui délivrer un reçu comme preuve de paiement. Cette obligation est dorénavant renforcée par diverses mesures.

À l'issue d'une consultation ou d'une visite, le médecin remet au patient une "attestation de soins donnés" (ASD). Les autres prestataires de soins en font de même, qu'ils soient dentistes, kinésithérapeutes, logopèdes, sages-femmes, infirmiers, podologues, ergothérapeutes, etc. Dans tous les cas, le prestataire complète l'attestation de soins en mentionnant le ou les numéros de nomenclature qui indiquent les prestations médicales réalisées. Chaque numéro renvoie aux montants qui seront remboursés au patient par l'assurance soins de santé obligatoire, soit comme assuré social ordinaire, soit comme bénéficiaire de l'intervention majeure.

Un des objectifs est de rendre plus rigoureuse l'information donnée au patient sur ce que lui coûte ses soins de santé.

Actuellement, il existe deux sortes d'ASD : une pour les prestataires qui exercent en "personne physique" – et dont la couleur (blanche, orange, bleue) varie selon la profession – et une pour les prestataires qui exercent pour compte d'autrui (ou "en société"), de couleur verte quelle que soit la profession exercée. Les premières comportent un reçu à l'inverse des secondes.

En principe, quand le patient effectue un paiement en espèces (de la main à la main), le pres-

tataire est tenu de lui fournir un reçu comme preuve de paiement (ce qui n'est pas le cas quand le paiement s'effectue par bancontact ou virement). Pour ce faire, soit il complète le reçu qui est prévu à cet effet sur l'ASD, soit – s'il n'y en a pas – il fournit un reçu séparé. Cette obligation légale existe déjà depuis longtemps. Mais dans les faits, elle est très inégalement appliquée. C'est dans ce contexte et conformément à la directive européenne relative à

l'application des droits des patients en matière de soins de santé frontaliers (2011) que l'ancienne ministre fédérale des Affaires sociales et de la santé, Laurette Onkelinx, a élaboré une loi sur la transparence financière en soins de santé. L'objectif est double : renforcer l'obligation du prestataire de soins de fournir à son patient une preuve de paiement et rendre plus rigoureuse l'information donnée au patient sur ce que lui coûte ses soins de santé. Deux mesures phares ont été décidées : intégrer un reçu sur tous les modèles d'attestations de soins et rendre obligatoire, dans des cas précis, la délivrance d'un document justificatif reprenant notamment les frais payés par le patient.



En attendant l'utilisation des nouvelles attestations de soins, le prestataire est d'ores et déjà tenu de fournir un reçu au patient qui paie en espèces.

De nouvelles attestations de soins

De nouveaux modèles d'ASD sont officiellement entrés en vigueur le 1^{er} juillet dernier. Toutefois, les prestataires peuvent continuer à utiliser les "anciennes" attestations jusqu'au 30 juin 2016, le temps d'épuiser leurs carnets d'attestations.

Qu'est-ce qui changera avec les nouvelles attestations ?

- Les attestations de soins (vertes) pour compte d'autrui n'existeront plus. Par type de prestataire, il ne subsistera qu'un seul modèle d'ASD. Mais toutes deviendront de couleur blanche, quel que soit le type de prestataire. Finies donc, à terme, les attestations de couleur.
- Sur l'attestation, la zone d'identification du patient sera simplifiée.
- Les attestations comporteront un reçu qui devra être complété et signé par la personne qui perçoit le paiement auprès du patient (cela ne doit pas être nécessairement le prestataire de soins lui-même).

En attendant l'utilisation des nouvelles ASD, le prestataire de soins est d'ores et déjà tenu de fournir un reçu au patient qui le paie en espèces. Deux cas de figure sont possibles :

- Le prestataire travaille pour son propre compte : il mentionne le montant perçu sur le reçu prévu en bas de l'ASD.

- Le prestataire travaille pour compte d'autrui : soit il mentionne le montant sur l'ASD elle-même, soit il remet au patient un reçu séparé.

Des documents justificatifs

Pour les prestations délivrées à partir du 1^{er} octobre prochain, le patient devra recevoir de son prestataire un document justificatif détaillant les coûts à sa charge et à celle de l'assurance soins de santé dans deux cas précis :

- quand le prestataire facture ses prestations en tiers payant de manière électronique. En pratique, c'est toujours le cas pour les infirmiers et les hôpitaux ;
- quand le prestataire a délivré des prestations remboursables en même temps que des prestations non remboursables par l'assurance soins de santé.

// JD

Références légales : Lois du 10-4-2014 et du 17-7-2015 portant des dispositions diverses en matière de santé (MB du 30-4-2014 et du 17-8-2015). Ces lois modifient l'article 53 de la Loi coordonnée en soins de santé du 14-7-1994.

Hospitalisation

Les suppléments d'honoraires interdits en chambre commune et double

Dorénavant, les médecins ne pourront plus facturer de suppléments d'honoraires aux patients hospitalisés en chambre commune ou à deux lits. Y compris en hospitalisation de jour (sans nuitée).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les suppléments d'honoraires en chambre commune ou double sont interdits en hospitalisation classique. Que les médecins soient conventionnés ou pas (1). Ces suppléments étaient encore autorisés en hospitalisation de jour à deux exceptions près : pour des soins en oncologie et pour les patients bénéficiant de l'intervention majorée (BIM) ou du statut affection chronique. Interdire les suppléments d'honoraires médicaux en chambre commune ou à deux lits en hospitalisation de jour faisait partie du programme gouvernemental. Cette mesure vient d'entrer en vigueur (2). Concrètement, pour toute hospitalisation de jour effectuée depuis le 27 août dernier, aucun supplément d'honoraires ne peut être facturé au patient qui choisit de séjourner en chambre commune ou à deux lits. Concernant les hospitalisations de jour antérieures à cette date, l'interdiction ne s'applique qu'aux seuls patients qui étaient protégés jusqu'ici.

Un choix important à préciser sur la déclaration d'admission

Le choix de la chambre n'a aucun impact sur la qualité des soins dispensés et ne remet pas en cause la possibilité de choisir son médecin. Par contre, il peut avoir une forte incidence sur le coût à charge du patient. Ainsi, en chambre commune ou à deux lits, il n'y a pas de supplément de chambre. Et aucun supplément d'honoraires ne peut être facturé, que ce soit en hospitalisation classique ou de jour (depuis le 27 août dernier pour l'hospitalisation de jour). Par

contre, en chambre individuelle, un supplément de chambre est porté en compte. Et les prestataires de soins peuvent facturer des suppléments d'honoraires dans la limite des maxima appliqués par l'hôpital en cas de séjour en chambre individuelle. Ces maxima sont précisés dans la déclaration d'admission.

C'est précisément sur ce document, remis par l'hôpital au moment de son admission, que le patient précise son choix entre les types de chambre - commune, à deux lits ou individuelle. Une fois la déclaration d'admission complétée, il signe alors le document dont il conserve un exemplaire.

Une mesure attendue par la MC

L'extension de l'interdiction des suppléments d'honoraires en chambre commune ou double à l'hospitalisation de jour est une excellente nouvelle pour les patients, estime la Mutualité chrétienne. C'est aussi une mesure importante, de plus en plus d'interventions s'effectuant en "One day". 3,4 millions d'admissions hospitalières ont été enregistrées en 2013 dans notre pays, dont près de la moitié concerne des hospitalisations de jour. // JD

>> Plus d'infos sur l'hospitalisation au 0800 10 9 8 7, auprès de votre conseiller mutualiste ou sur www.mc.be

(1) Cette interdiction vaut aussi notamment pour les dentistes.

(2) Loi du 17 juillet 2015 portant des dispositions diverses en matière de santé (art 95 et suivants) – MB du 27 juillet 2015.

Grapa

Les conditions de résidence durcies

La Garantie de revenus aux personnes âgées (Grapa) est une allocation sociale octroyée aux personnes âgées de 65 ans et plus dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance. L'allocation s'obtient après un examen des moyens d'existence du demandeur (régime d'assistance). Par ailleurs, des conditions de nationalité et de résidence doivent être remplies.

Depuis le 9 juillet 2015, les conditions de résidence "effective et permanente" ont été renforcées :

- Le droit à la Grapa est supprimé si le bénéficiaire a séjourné plus de six mois à l'étranger de manière ininterrompue. À son retour en Belgique, celui-ci doit introduire une nouvelle demande qui donnera lieu à un nouvel examen des ressources.
- Le paiement de la Grapa est suspendu pour chaque mois durant lequel le bénéficiaire ne ré-

side pas de manière ininterrompue en Belgique. Dès qu'il dépasse la limite de 29 jours consécutifs ou non, passés à l'étranger par an, le bénéficiaire perd donc le bénéfice de la Grapa (1).

Afin de contrôler la condition de résidence, l'Office national des pensions envoie chaque mois un certificat de résidence à une partie des bénéficiaires de la Grapa (échantillonnage avec des dérogations). Ceux-ci doivent alors le faire compléter personnellement par l'administration communale dans les 21 jours qui suivent la réception du certificat.

// JD

(1) De cette période peuvent être déduits une admission occasionnelle et temporaire dans un établissement de soins ainsi que des circonstances exceptionnelles justifiant le séjour à l'étranger, à condition que l'Office national des pensions l'ait autorisé.

Je pense aussi à moi

Astuce
de la quinzainePratiquer
la communication
non-violente

Pratiquer la communication non-violente
Pensez plus régulièrement à demander
à l'autre la façon dont il voit les choses : au lieu
d'entrer en conflit, mettez-vous à la place
de l'autre.

La pratique de la communication non-violente (CNV) facilite la résolution
de conflits et permet un échange où les besoins de chacun sont respectés.
Découvrez les principes de la CNV ainsi que des exercices pratiques pour
l'appliquer au quotidien en surfant sur www.jepenseaussiàmoi.be

jepenseaussiàmoi.be

intersoc
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

de vos
vacances
c'est...

... vouloir vivre d'autres moments inoubliables

Planifiez vos vacances Intersoc avec notre nouvelle brochure.
Elle sort de presse le 14 septembre.
Les inscriptions commencent à partir du 21 septembre.

Des familles avec enfants jusqu'aux plus de 50 ans actifs,
Intersoc propose des formules de vacances adaptées à chacun.

Voulez-vous aussi participer à d'inoubliables vacances ? Rendez-vous
sur www.intersoc.be ou commandez la brochure via le
numéro 070 23 38 98.

Précisions

L'intervention majorée

Dans l'édition du 6 août dernier en page 2 (édition n° 1545), nous avons publié un article consacré à l'intervention majorée. Ce statut permet aux personnes à faibles revenus et leurs familles de bénéficier d'un remboursement plus élevé de leurs soins de santé de profiter également d'une série d'avantages sociaux et financiers.

Ce statut est accordé par la mutualité de manière automatique à certaines catégories de personnes. Pour d'autres, la mutualité procède à un examen des revenus du demandeur et de son ménage. En effet, pour bénéficier de l'intervention majorée, les revenus du ménage ne peuvent pas dépasser un plafond. Nous précisons que les revenus dont il est tenu compte sont tous les revenus bruts imposables qui doivent être communiqués à l'administration des contributions directes.

À suivre

Faire pousser des oasis de convivialité

On ne compte pas les occasions de festoyer avec l'été, certainement. Mais aussi, bien au-delà. Festivités et autres festivals se multiplient. Ils sont autant d'occasions de poétiser notre vie... Car l'état du monde ne nous entraîne pas à respirer l'optimisme. Un vieux penseur interpelle.



Il est "une conscience du siècle", écrivent des journalistes qui ont rencontré Edgar Morin récemment. De fait, avec 94 ans au compteur et nombre d'années passées à triturer les questions qui se posent à l'humanité, le grand homme est empreint d'une aura de sagesse, d'expérience. Ses constats sont rudes et sans angélisme sur notre monde. Le parallèle qu'il établit entre le "sommambulisme" des années d'avant-guerre et celui d'aujourd'hui est glaçant. Il n'empêche qu'il conserve la conviction de l'importance de "continuer à semer".

Une crise de civilisation

"Notre civilisation qui a eu des vertus produites de plus en plus de carences et d'insuffisance", remarque Edgar Morin. Au rang des phénomènes à combattre, le résistant de la guerre '40 qui ne cesse pas de militer depuis identifie deux barbaries. L'une, malheureusement bien connue, faite de haine, de replis ethniques, nationaux, religieux, de mépris. L'autre, plus récente : la "barbarie glacée du calcul et du profit". Elle est "aveugle à l'humain", "nous transforme en objets de la compétitivité, de la rationalisation, de la marchandisation". Ne sommes-nous pas devenus des esclaves de la chronométrie ? Des humains focalisés sur les chiffres ? Des sous-développés en matière de spiritualité ? À l'heure où triomphe la quantité, Edgar Morin pose le constat d'une crise de civilisation. Le pessimisme est latent.

No future ?

Pourtant, le philosophe et sociologue de renom oriente aussi notre attention vers "une civilisation qui voudrait naître", celle de l'économie sociale et solidaire, "où renaît l'élan des mutuelles et des coopératives", celle des banques à micro-crédit, celle de l'économie participative, de l'économie circulaire, de l'économie écologisée... Celle du "bien vivre", du "buen vivir" (1) qu'il reprend au Bolivien Evo Morales, où l'épanouissement de soi ne se conçoit qu'à l'aune d'une communauté plus vaste : vivre dignement, dans le respect, la solidarité et l'accomplissement de soi. Les initiatives grouillent. Même si elles se heurtent au poids du profit, elles ont le mérite d'exister.

De ci, de là

Edgar Morin exhorte à aménager, ou à sauvegarder quand elles existent, des "oasis de convivialité". Il s'agirait de "revitaliser nos territoires", sans oublier "la grande solidarité qui nous lie à tous les humains". Pour être un peu plus concret, piochons dans l'une ou l'autre de ses suggestions. S'intéresser aux films iraniens, coréens, marocains, africains... Ils nous amèneraient à "ressentir en nous l'unité et la diversité humaine". Guider notre consommation avec le goût, la saveur, l'esthétique. Résister aux produits à obsolescence programmée en favorisant un néo-artisanat. On encouragerait alors un autre type de commerce. Enseigner à vivre autonome, responsable, solidaire et amical. Réformer la vie pour alterner périodes de vitesse ("qui ont des vertus enivrantes") et périodes de lenteur ("qui ont des vertus sérénisantes"). Etc.

POLITIQUEMENT
PARLANT, IL N'Y A RIEN
À ATTENDRE DES
PARTIS, D'APRÈS LE
PHILOSOPHE FRANÇAIS.
IL CROIT DAVANTAGE EN
UN VASTE MOUVEMENT
VENU DE LA SOCIÉTÉ
CIVILE.

Politiquement parlant, il n'y a rien à attendre des partis, d'après le philosophe français. Il croit davantage en un vaste mouvement venu de la société civile. Dans le style du belge Tout Autre Chose/Hart boven Hard (2), peut-être... Le problème serait de rassembler les forces vives et de donner à ceux qui aspirent au changement, le message qu'il faut le tenter.

De l'arbre à la forêt

"La route sera longue", prédit le co-auteur du *Chemin de l'espérance* (3). L'issue peut d'ailleurs paraître incertaine à celui qui écoute ou qui lit Edgar Morin. Mais l'homme fait preuve d'un volontarisme teinté de réalisme : il se voit comme un arbre dont les graines se dispersent au vent, et qui, peut-être, ne trouveront pas de terrains fertiles. Ou peut-être bien. Ce vendredi 28 août, au Brussels Creative Forum, sorte de salon de la culture à Bruxelles, la salle était comble pour l'entendre. Gageons que d'autres graines essaïmeront.

// CATHERINE DALOZE

>> Plus d'infos : le dernier ouvrage en date de Edgar Morin : *L'aventure de la Méthode*, paru aux éditions Seuil, retrace son itinéraire personnel et donc aussi le cheminement de sa pensée.

(1) En savoir plus sur www.cncd.be/Le-Buen-vivir-un-laboratoire

(2) Mouvement citoyen né à l'été 2014 pour proposer des alternatives au modèle de société dominant et lutter contre l'austérité : www.toutautrechose.be

(3) Essai co-écrit avec Stéphane Hessel, un autre vieux sage décédé aujourd'hui, auteur du fameux ouvrage *Indignez-vous*, en 2010.

> Professions en pénurie

Comme chaque année, l'Onem publie *Zoom sur la dispense pour reprise d'études dans une profession en pénurie*. Cette brochure contient la liste de toutes les études préparant à une profession où existe une pénurie de main-d'œuvre et pour lesquelles l'Onem accorde une dispense aux chômeurs qui veulent suivre une de ces formations. Les intéressés gardent leurs droits aux allocations de chômage tout en étant dispensés de certaines obligations.

La brochure peut être commandée ou téléchargée sur www.onem.be

> Animaux

L'être humain entretient mille formes de relations possibles avec l'animal. Il le mange, l'observe, le dompte, l'élève, etc. Ces relations peuvent être sources d'apprentissages et d'enrichissements mutuels, mais aussi de découvertes du vivant. Le nouveau dossier du magazine *Symbioses* propose des reportages sur le "terrain" animal, menés dans les écoles, associations et quartiers. Bref, partout où les animaux participent à des projets d'éducation relative à l'environnement. Aussi : une recension d'outils pédagogiques à l'intention des profs, animateurs et éco-conseillers.

Infos : magazine *Symbiose* • 4 EUR • 02/286.95.70 • www.symbioses.be

> AllmenTERRE

C'est l'un de plus grands paradoxes de ce siècle : un milliard de personnes souffrent de la faim dans le monde, mais les deux tiers sont des paysans. Si l'on veut nourrir 9 à 10 milliards de gens en 2050, mieux vaut comprendre les ressorts de cette sinistre équation et, si possible, les corriger. C'est le but du Festival de films AllmenTERRE, qui se tiendra du 15 au 18 octobre dans différentes villes belges. Au menu, sept films venus des quatre coins du monde, avec débats, présence de réalisateurs et de spécialistes du monde rural, atelier culinaire, etc.

Infos : 02/548.06.70 • www.festivalallmenterre.be

> Arrêt tabagique

Au terme du coaching par les tabacologues de Tabacstop, près de la moitié des appelants (45%) sont parvenus à arrêter de fumer. Après un an, un sur trois n'a toujours pas craqué pour une cigarette. C'est dix fois plus que les chances de réussir son arrêt tabagique seul, sans aide. En effet, la nicotine est une substance particulièrement addictive et le nombre de personnes qui parviennent à arrêter de fumer sans aide est catastrophiquement bas : 3 à 5%. Le nouveau rapport de Tabacstop montre que la personne inscrite dans un accompagnement réussit dix fois mieux avec l'aide d'un coach personnel. Mais en 2014, seulement 0,2% des recettes engendrées par les produits du tabac ont été consacrés par le gouvernement fédéral à l'aide à l'arrêt tabagique (consultations, projets et médicaments sur prescription médicale). Une aide minimale, regrette la Fondation contre le cancer, qui désire voir un investissement plus important dans les mesures antitabac et l'aide à l'arrêt tabagique afin d'épargner à long terme dans les dépenses de l'assurance soins de santé.

Infos : www.tabacstop.be • www.cancer.be

Recherche des logements d'urgence

L'ONG Caritas International et l'Église veulent soutenir les demandeurs d'asile. Leur appel solidaire cible les propriétaires de biens immobiliers. Objectif : offrir une solution humaine à la crise migratoire.

La crise de l'asile et de la migration fait la une des médias. Les propos xénophobes augmentent comme le nombre de réfugiés dans les rues. Beaucoup d'initiatives sont mises en place pour aider ces populations. L'ONG Caritas International, interpellée par de nombreuses instances religieuses et par des chrétiens donateurs, veut "contribuer humainement à cette crise qui n'a que trop duré et qui prend des proportions dramatiques".

Pour l'association, l'aide aux migrants n'est pas une nouveauté. Elle offre tout le service de suivi aux demandeurs d'asile : accompagnement social, coordination des conditions de logement... Fedasil, l'organisme qui dispatche les demandeurs d'asile, envoie des demandes de logements à l'ONG. À elle alors de trou-

ver l'habitation adéquate pour les demandeurs. Problème : les habitats manquent.

Il ne s'agit pas de chambres chez l'habitant mais bien de studios, d'appartements... pour héberger des petites familles avec enfants, des hommes seuls et des mineurs non accompagnés (ceux-ci dans les 19 communes de Bruxelles uniquement). Le logement doit être opérationnel, avec sanitaires et coin cuisine. Caritas peut aider à repeindre ou meubler les lieux si nécessaire. En outre, pour assurer un suivi adéquat des demandeurs d'asile, les habitats devront être situés à Bruxelles, Malines, Anvers, Ostende, Liège, Verviers, Seraing et Charleroi. Tout est pris en main par la structure : loyer (minimum), charges et consommations, état des lieux de sortie, contacts avec le propriétaire...



Il ne s'agit pas de chambres chez l'habitant mais bien de studios, d'appartements...

En sus, une seconde série de logements est également utile pour les personnes dont la demande d'asile a été approuvée. Ceux-là ne doivent pas être situés dans les villes mentionnées mais néanmoins atteignables en transports en

commun. Dans cette situation, Caritas ne suit généralement plus le réfugié.

Infos : Bert Jacobs au 0473/95.14.62 • asile-asile@caritasint.be

Prévenir la coqueluche avant la naissance

L'Institut scientifique de santé publique (ISP) veut maîtriser la recrudescence de la coqueluche en Belgique. Vacciner systématiquement les femmes enceintes à chaque grossesse pourrait aider à y parvenir.

Depuis les années 1950 et la vaccination généralisée, le nombre de cas de coqueluche a considérablement diminué. Contrairement à la croyance populaire, elle est néanmoins loin d'avoir totalement disparu. Confirmation du Centre national de référence pour la coqueluche : 500 cas recensés en 2012, 850 en 2013, 1400 en 2014. La maladie touche toutes les catégories d'âge au sein de la population et, en général, ce sont les adultes infectés sans le savoir qui contaminent les nourrissons.

Chez l'adulte, la coqueluche est plutôt inoffensive et ses symptômes s'apparentent à ceux d'un simple refroidissement tels la toux et le nez qui coule. Par contre, chez le nourrisson de moins de six mois et non vaccinée, elle entraîne des complications sévères qui nécessitent souvent une hospitalisation en soins intensifs.

Elle se manifeste sous une forme atypique : peu de toux mais des épisodes d'arrêts respiratoires. Des cas de décès sont recensés presque chaque année en Belgique, certains d'entre eux d'aillères indument attribués au syndrome de "mort subite". Une récente étude portée par l'ISP et le Centre de l'évaluation de la vaccination (1) indique que les systèmes immunitaires de deux groupes de femmes (enceintes ou non) répondaient de la même manière à l'injection du vaccin anti-coqueluche. La grossesse n'aurait donc pas d'influence sur la production d'anticorps.

À la lumière de ces résultats, l'ISP recommande de vacciner systématiquement toutes les femmes enceintes au troisième trimestre de leur grossesse et ce, lors de chaque grossesse. En cela, ils rejoignent le Conseil supérieur de la santé qui plaide pour cette option depuis l'été 2013. Mais bien que l'innocuité de la vaccination anti-coqueluche durant la grossesse ait déjà été démontrée scientifiquement, certains professionnels de la santé sont toujours réticents à son égard.

(1) Dr Kris Huygen (ISP) et Dr Elke Leuri dans *Vaccin*.



Je cours pour ma forme ? Je peux le faire !



Les sessions *Je cours pour ma forme* (JCPMF) redémarrent dès ce mois de septembre en Wallonie et à Bruxelles, avec une nouveauté pour la rentrée : un programme préparatoire destiné aux personnes fragilisées par leur condition physique.



En partenariat avec la MC, l'ASBL Sport & Santé encourage les personnes qui veulent parvenir à courir une distance de cinq, dix kilomètres ou un peu plus. Réparti sur un trimestre (12 semaines) au rythme idéal de trois séances hebdomadaires, le programme *Je cours pour ma forme* (JCPMF) offre aux participants la santé et la convivialité lors d'entraînements encadrés par des entraîneurs formés. Pour cette rentrée, un niveau préparatoire est mis en place. Le but est d'accompagner des personnes qui se sentent ou sont fragilisées par leur condition physique réelle (dû à l'âge, à une prise de poids importante, à une revalidation...) ou un manque de confiance en soi.

Les personnes ayant des difficultés à intégrer le programme 0-5 km peuvent s'inscrire à ce nouvel entraînement dont le but est de réussir à marcher ou trotter sur une distance d'un kilomètre. Comme l'explique Roger Igo, le formateur JCPMF à l'initiative de ce nouveau programme, "le but est d'aider ces personnes à prendre conscience qu'elles peuvent y arriver et ce, grâce à des exercices transitionnels donnés par des formateurs expérimentés. L'idée est d'être en mouvement pendant 1h. On effectue avec elles des exercices de cheville, de bras,

de gainage, de montée de genoux pour travailler la prise en charge du poids du corps. Puis on travaille la marche à pied à différents degrés d'intensité pour leur permettre par la suite, si elles le souhaitent, de participer à un programme d'entraînement plus élaboré".

Initialement destiné à des personnes atteintes d'obésité ou de sclérose en plaques, ce programme a été adapté et est dorénavant accessible à tout le monde, sauf cas extrêmes. Par petit groupe, les séances débutent en salle et se poursuivent à l'extérieur. "Les séances sont progressives ; rien n'est imposé aux participants, précise Roger Igo. Le seul interdit est d'en faire trop car l'entraînement doit se faire en douceur. Le plus important est que chacun puisse avoir une bonne perception de ce qu'il est capable de faire". Pour l'heure, seules quelques communes proposent déjà ce programme dans leur calendrier de rentrée mais plusieurs entraîneurs sont en cours de formation.

Plus d'infos sur l'agenda des sessions, les contacts et les lieux d'entraînement sur www.jecourspourmaforme.com/belgique

Du réseau gratuit à l'ombre

Ostende, "Reine des plages" et... pionnière dans la lutte contre la progression inquiétante de cancers de la peau

Insolite, l'initiative de la Fondation contre le cancer pour lutter contre le cancer de la peau. Au lieu d'opter pour les traditionnels messages incitant à se méfier du soleil, elle a fait installer, sur la plage d'Ostende, un réseau 4G mobile gratuit accessible pendant la dernière quinzaine des grandes vacances aux heures où l'ensoleillement était maximal. Particularité de la démarche : le réseau n'était accessible qu'à l'ombre d'une structure - le Shadow Mifi - pouvant abriter simultanément plusieurs dizaines de personnes. L'objectif n'était autre que de donner aux vacanciers une bonne raison de chercher de l'ombre : l'accès à l'Internet gratuit. Lancée initialement à Lima (Pérou), cette forme d'"Open source" (accessibilité à tous d'un service informatique au départ payant) a été soutenue par les autori-

tés de la cité balnéaire. Derrière cette aubaine pour les accros du smartphone et de la tablette se cachait une réalité moins réjouissante soulignée par la Fondation contre le cancer : le nombre de nouveaux cas de cancer de la peau augmente chaque année de 13% en Belgique. Et celui des mélanomes (la forme la plus agressive) de 6,6%. Des chiffres? En 2012, 27489 cas de cancers de la peau ont été diagnostiqués en Belgique. De même que 2511 mélanomes. De quoi malmené quelque peu une équation qui a la... peau dure : peau bronzée = signe de bonne santé et de bien-être.

// Phl

>> Infos : www.fondationcontrelecaner.be • 02/736.99.99 • Cancerinfo : 0800 15 801



Le nombre de nouveaux cas de cancer de la peau augmente chaque année de 13% en Belgique.

© Fondation contre le cancer

Dans le lac, avant d'obtenir un premier emploi

Une rentrée synonyme de nouveaux horizons et d'enthousiasme ? On ne peut pas dire que tous les jeunes goûteront à cette saveur. Des mesures gouvernementales relatives au stage et aux allocations d'insertion assombrissent le paysage.

Ce 1^{er} septembre, entre en vigueur une mesure qui limite l'accès aux allocations d'insertion (connues par le passé sous le nom d'allocations d'attente). Sans diplôme du secondaire ou de la formation en alternance, un jeune entre 18 et 21 ans ne pourra plus prétendre à ces allocations.

À lire le Collectif solidarités contre l'exclusion, on perçoit une tendance très inquiétante pour les jeunes. En 2012, première vague : le stage d'insertion (anciennement stage d'attente) passe de neuf à douze mois. Ceci allonge d'autant la période pendant laquelle un jeune qui a terminé ses études et n'a pas encore trouvé de boulot ne bénéficie d'aucune allocation. Parallèlement, ces allocations d'insertion sont dorénavant limitées dans le temps (36 mois). Seconde

vague, en 2013 : le gouvernement Di Rupo assortit les stages d'insertion de contrôles réguliers. Objectif ? Établir si le jeune fournit des efforts suffisants pour trouver un emploi. Une évaluation négative prolonge de six mois le stage. Troisième vague avec le gouvernement Michel : depuis janvier 2015, un jeune doit avoir terminé son stage d'insertion avant son 25^e anniversaire pour bénéficier d'allocations d'insertion. D'aucuns se souviendront peut-être du témoignage d'une étudiante de 24 ans qui n'aura pas droit aux allocations d'insertion parce qu'elle est née trois mois trop tôt... et parce qu'elle a complété son diplôme en art dramatique de deux années complémentaire en mise en scène. "(...) Comme je suis dans un secteur difficile pour l'emploi, j'ai voulu acquérir des compétences supplém-

Se brosser les dents en chanson

Trois minutes pour se brosser les dents ... c'est le temps recommandé par les dentistes. Trois minutes qui sont parfois bien difficiles à gérer, surtout pour des enfants. Et si on rendait plus plaisant ce temps de brossage par des chansons ?



© Philippe Turen B&B P&S

"La mémé d'Alizée c'est vrai qu'elle a la dent dure, elle ouvre avec son dentier les boccoux de confiture. Mais quand avant de dormir elle trempe ses dents dans un gobelet, je suis content de garder les miennes accrochées à mon palais..." Ces quelques paroles, extraites d'une des deux chansons conçues par Jeunesse & Santé, en collaboration avec le service Infor Santé, donnent le ton. Celui de l'humour pour motiver les enfants à bien se brosser les dents et à rendre ces moments plus ludiques. Le brossage des dents avec des enfants est un apprentissage délicat. Souvent ils mangent le dentifrice plus qu'ils ne frottent les dents. Ou ils abandonnent vite les bons gestes. Prendre trois minutes quand on est pressé le matin ou que les enfants sont fatigués le soir n'est pas évident non plus. Comment se repérer et respecter ce temps sans devoir le calculer sur sa montre ? Jeunesse & Santé a trouvé la solution en chansons. Deux exactement, adaptées à l'âge des enfants. Elles

sont téléchargeables en MP3 sur le site Internet de la MC :

- une chanson pour les enfants de 3 à 6 ans, avec des paroles adaptées aux plus petits (www.mc.be/zoe). Elle est le fruit du travail et de la réflexion d'un volontaire de J&S,
- une chanson pour les enfants dès 7 ans, avec humour garanti (www.mc.be/phil). Elle a été réalisée par Vincent Hargot, chanteur pour enfants.

Ces chansons s'intègrent dans la campagne "Phil chez le dentiste" (www.mc.be/phil) qui propose une série d'outils ludiques pour découvrir l'univers du dentiste avec des enfants. Les enfants peuvent apprendre les chansons, les écouter ou même inventer une chorégraphie dessus... Il existe donc bien des manières de les utiliser. Et vous à la maison, que ferez-vous ? "Écoute attentivement, attrape ta brosse à dents et prends ton temps. Répète ces mouvements : et je brosse, brosse, brosse bien derrière... et crache dans le lavabo."

// AUDES SCIEUR

>> Plus d'infos : www.mc.be/phil

en bref

> Dans les fagnes avec Clarisse

Du 21 au 25 septembre prochains, Clarisse, une jeune fille atteinte d'une infirmité cérébrale motrice, prendra part avec sa classe à une semaine de randonnées dans les fagnes. Afin de pouvoir suivre les mêmes sentiers que ses camarades, Clarisse sera équipée d'une Joëlette, fauteuil mono-roue tout terrain adapté aux sentiers de forêt. L'ASBL Celia recherche deux donateurs de bras pour manœuvrer la Joëlette et ainsi permettre à Clarisse de participer aux excursions. Les volontaires peuvent s'inscrire via besoindebras@gmail.com.

> Brochure TDAH

Pour les enfants atteints de trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), vivre les relations sociales n'est pas toujours chose aisée. Difficile parfois pour les parents d'en parler avec leur enfant, de l'aider dans sa vie quotidienne. Plus jamais seul dans mon coin, la nouvelle brochure de l'ASBL TDAH/Belgique, s'empare de cette thématique des habiletés sociales. En s'identifiant au jeune héros Tara, l'enfant atteint de TDAH pourra plus facilement parler de son vécu et comprendre ses difficultés. La brochure dispense également des conseils aux parents pour faire face aux problèmes rencontrés.

Infos et commande : Plus jamais seul dans mon coin • 4 EUR (+ frais d'envoi) •

www.tdah.be/tdah/aide-soutien/brochures

> Manneken Peace

La CNAPD organise un concours pour célébrer la paix. La paix qu'on a, la paix rêvée, la paix défendue au quotidien. Participer au concours consiste à faire preuve de créativité et d'originalité en envoyant une production de votre cru en rapport avec le thème. Tous les supports sont acceptés : dessin, vidéo, article de blog, performance... Les participants seront invités à présenter leur production le 21 septembre, Journée internationale de la Paix, devant le Manneken-Pis à Bruxelles. De nombreux prix sont à gagner, généreusement offerts par les partenaires de l'événement : Théâtre de Poche, Cinéart, journal Kairos... Pour s'inscrire, envoyer un courriel intitulé "Concours Manneken Peace" à carole.glaude@cnapd.be avant le 17 septembre.

Infos : www.cnapd.be

> Innovation sociale

Pour décerner son Prix de l'innovation sociale, l'Union des entreprises à profit social (Unipso) a sélectionné 20 projets innovants et exemplaires parmi 73 candidatures reçues. Ce qui les caractérise : nouvelles pratiques de travail, innovations technologiques, nouveaux services pour répondre à des besoins insatisfaits... Des projets qui illustrent bien le dynamisme et la diversité du secteur à profit social. Pour déterminer les trois lauréats, les organisateurs proposent au public de découvrir les projets retenus sur leur site Internet pour ensuite voter pour le projet de son choix. Les trois projets retenus bénéficieront d'un coup de pouce financier et d'un accompagnement personnalisé. Les votes sont ouverts jusqu'au 30 septembre.

Infos : www.unipso.be



© L'Asbl Unipso

// CD

Quand l'environnement questionne

Directement ou pas, les atteintes à l'environnement peuvent jouer un rôle significatif dans le déclenchement de divers cancers. Mais, malgré les progrès de la science, on en a rarement la preuve au cas par cas.

Noémie a eu un cancer du sein, soigné avec succès. Mais elle n'est pas tranquille pour l'avenir. Elle veut comprendre, pour sa fille et ses petits-enfants, d'où lui est venue cette maladie qui l'a tant tracassée. L'un des médecins consultés a plutôt une explication liée à l'hérédité, l'autre met l'accent sur son alimentation et son style de vie. Qui a raison ? Jean-Marc, lui, a travaillé pendant près de trente ans dans les couloirs du métro. Aujourd'hui pensionné, il a lu quelque part que la concentration en particules fines y était nettement plus importante qu'à l'air libre où elles sont brassées par le vent. Connaissant le long délai de déclenchement de la maladie, il craint de contracter, un jour, un cancer du poumon. Antoinette, elle, s'inquiète de la poussière dégagée par les travaux de démolition de la véranda de son voisin, qu'elle suspecte de contenir de l'amiante. Lequel se moque de ses appréhensions...

Au stade actuel des connaissances, seulement 30 à 40% des cancers peuvent s'expliquer par des facteurs environnementaux.

annonçaient que la crise de la dioxyde (1999) avait entraîné 20.000 cancers féminins dans notre pays.

Des améliorations significatives

Plus généralement, qu'il s'agisse de cancers ou d'autres pathologies, la pollution est infiniment plus dévastatrice sur la santé dans les pays pauvres que chez nous. Un chiffre pour s'en convaincre : cuire des aliments dans un espace confiné et sans évacuation des fumées - comme des centaines de millions de ménages le font aux quatre coins du monde sur des foyers de fortune - revient à fumer environ 400 cigarettes par jour ! Autre prise de recul : en matière d'exposition aux polluants, les pays développés connaissent une série d'évolutions positives : l'amiante, source de divers cancers de l'appareil respiratoire (plèvre,

bronches, larynx) (2), a entamé son bannissement des circuits commerciaux européens en 1998 ; la pollution de l'air dans les villes de l'Union européenne est plutôt en baisse ; les polluants chimiques les plus redoutables, surnommés autrefois "les 12 salopards" (ils sont aujourd'hui 21), sont sous haute surveillance, etc.

Il n'empêche. En dépit de ces bonnes nouvelles, le cancer reste une maladie aux causes mystérieuses. Les 60 à 65% de cancers non expliqués à ce jour laisseront peut-être entrevoir, demain ou après-demain, une origine liée à l'influence d'un ou plusieurs facteurs strictement environnementaux mieux cernés. Les connaissances progressent : hier encore, on ne s'inquiétait pas trop de l'influence des particules fines ou ultrafines crachées notamment par les moteurs diesel, ni des perturbateurs hormonaux contenus notamment dans les cosmétiques (lire *En Marche* du 5 mars 2015), ni des nanoparticules en voie de banalisation dans les objets de la vie courante. Or, les premières, dont les émissions abondantes ne datent pas d'hier, n'ont été reconnues comme cancérigènes par l'Or-

Une dose faible de certains produits utilisés communément peut s'avérer plus toxique qu'une dose élevée.

ganisation mondiale de la santé (OMS) qu'en 2012. Les perturbateurs hormonaux, faute de définition officielle, sont encore largement commercialisés en Europe malgré leur rôle probable, avec d'autres facteurs, dans les cancers du sein et de la prostate. Quant aux nanoparticules, elles sont, dans certaines conditions, cancérigènes avérées sur les rats, qui sont des mammifères comme l'homme... Mais l'obligation de les notifier dans un Registre national, en Belgique, n'est pas encore entrée en vigueur. Quant à un étiquetage spécifique clair pour le consommateur, on n'y est pas encore.

Deux pas en avant...

Comment expliquer de tels décalages ? Par les délais, parfois dramatiquement longs, entre la mise sur le marché des produits et les premières études scientifiques établissant clairement leurs dangers. Par l'action des lobbies également (que l'on songe à l'amiante !). Brandissant leurs secrets de fabrication, certains groupes de pression entretiennent le flou sur la composition de leurs produits. Ils agissent en coulisses pour freiner l'élaboration de normes ou élaborent des stratégies de communication semant le doute sur les résultats d'études scientifiques compromettantes (3). "On a toujours une guerre de retard sur les produits", regrette à Bruxelles le Dr Yseult Navez, de la Cellule de coordination Environnement Santé du SPF Santé publique en réponse à un participant inquiet de l'effet des laines minérales d'isolation sur sa santé.

"Les contraintes économiques sont parfois beaucoup plus puissantes que les critères de santé", appuyait François Huaux, du Louvain Centre for Toxicology and Applied Pharmacology (UCL).

L'amiante

Malgré son interdiction totale en 2005, l'amiante reste encore largement présent dans notre environnement : 80 kilos par habitant, en Belgique, à l'état résiduel. Non endommagé, il est inoffensif. Selon le Dr Isabelle Morelle (Institut Jules Bordet), il existe en Belgique une sous-estimation des cancers bronchiques liés à l'amiante. Malgré l'obligation légale de réaliser des inventaires (dont l'efficacité a été largement prise en défaut en France), de nombreux corps de métier du bâtiment restent exposés aux fibres. La contamination "environnementale" (les voisins d'un chantier de démolition, par exemple) est possible. La spécialiste attire aussi l'attention sur une forme moins connue d'exposition potentielle des non-professionnels : les parents bénévoles dans des écoles en rénovation.

Infos: www.abeva.be



Zoom sur le rôle des facteurs environnementaux dans le déclenchement de ces "crabes de cancers".

© Bernd Janssens, Laif, Reporters

solier le grand public. Qui ne comprend pas, par exemple, pourquoi on lui recommande de se protéger au maximum du soleil via des crèmes solaires (contre le cancer de la peau), alors qu'une grande partie de celles-ci contient toujours des perturbateurs hormonaux, sources potentielles d'autres formes de cancers.

// PHILIPPE LAMOTTE

Il y a peu, Noémie, Jean-Marc et Antoinette ont pu rencontrer, avec près de 400 autres personnes, des spécialistes du cancer et du lien entre cette maladie et diverses formes de pollution (1). Ils les ont aussi entendus discourir, dans un langage simple, autour des facteurs de risque et des meilleures manières de s'en protéger. Avec quelles idées-clés ? D'abord, ce constat général : au stade actuel des connaissances, seulement 30 à 40% des cancers peuvent s'expliquer par des facteurs environnementaux. Ceux-ci, liés au style de vie, doivent toutefois s'entendre au sens très large. Par ordre décroissant d'importance : tabac, obésité, alimentation trop pauvre en fruits et légumes, alcool, exposition au soleil, alimentation trop riche en sel et en viande rouge (grillée ou fumée) ou trop pauvre en fibres, etc. Et les polluants, alors ? "Ils existent bel et bien dans la genèse de certains cancers, et on a raison de s'en préoccuper, comme le Dr Jean-Benoît Burriot, de l'Institut Jules Bordet (Bruxelles), mais ceux-ci n'interviennent qu'à raison de 2 à 4 %". Il faut donc raison garder. Et, par exemple, ne pas se laisser affoler par certains gros titres qui, récemment encore,

La science progresse donc. Mais lentement. On sait finalement depuis peu de temps, avec un très haut degré de probabilité, qu'une dose faible de certains produits (par exemple des perturbateurs hormonaux) peut s'avérer plus toxique qu'une dose élevée et que des "fenêtres" d'exposition rendent certaines époques de l'existence plus fragiles aux polluants. C'est ce qui a poussé les experts de la Fondation contre le cancer à recommander la plus grande prudence, particulièrement pour les enfants et les femmes enceintes, avec des produits pourtant entrés dans les mœurs ou "à la mode", comme l'herbicide Roundup® (lire *En Marche* du 2 juillet 2015), certaines huiles essentielles, certains désodorisants d'intérieur (bâtons d'encens, etc.), les bougies émettant du formaldéhyde ou du benzène, etc (4). De quoi débous-

- (1) La matinée d'information "Pollution intérieure et extérieure : quel lien avec le cancer?" a été organisée en avril 2015 à Bruxelles et à Gand par la Fondation contre le cancer. Le livre des conférences est disponible au 02/743.37.36 ou sur www.cancer.be/matinee-information.
- (2) Pour l'amiante, il existe aussi une suspicion pour le cancer de l'ovaire et du tube digestif.
- (3) Lire *La fabrique du mensonge*, de Stéphane Foucart, Ed. Denoël, 2013.
- (4) Pour les bougies, chaque cas est spécifique. L'odeur n'est pas synonyme de danger. Ni l'absence d'odeur...

Le radon

Gaz incolore et inodore émis par le sous-sol wallon, le radon tue à peu près autant que les accidents de la route belges : 700 décès annuels. Selon l'OMS, il est à l'origine de 6 à 15% des cancers du poumon. Contrairement à ce qu'on a longtemps prétendu, il n'est pas limité, chez nous, à la zone ardennaise. Ici et là, certaines habitations peuvent présenter des concentrations très élevées, uniques dans une rue ou un quartier. Bonne nouvelle : le dépistage est simple (ne pas le réaliser en été, toutefois) et peu onéreux. La remédiation aussi, sauf cas rares.

Infos: www.sami.be

La pollution de l'air

En ville, outre l'ozone, les deux polluants majeurs sont les oxydes d'azote et les particules fines. Les premiers sont en diminution depuis vingt ans. Les secondes respectent les valeurs limites imposées par l'Union européenne depuis 2007, mais 97% de la population belge est exposée à des concentrations supérieures aux valeurs guides de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Pourtant peu utilisé, le chauffage au bois est une source majeure de pollution urbaine aux particules (PM). À proximité des grands axes, la pollution des PM est 30 à 40% supérieure aux autres endroits. Elles jouent un rôle dans les cancers du poumon, mais aussi dans les maladies cardiovasculaires et respiratoires.

Infos: www.ircline.be

Aides techniques

L'habileté
au service du handicap

Handicap international a primé les gagnants du 11^e concours Bricoleurs du cœur. Il récompense des personnes ingénieuses qui ont amélioré la vie quotidienne d'une personne âgée ou porteuse d'un handicap. Cette année, les systèmes D sont particulièrement peu onéreux et très inspirés par la récup'.



© O. Brouwers - Collectif HANICAP

Ses problèmes musculaires allaient le contraindre à abandonner le jardinage. Mais Gérard, jardinier, il aime ça ! Il s'est alors creusé les méninges pour trouver une astuce lui permettant de maintenir son activité potagère. Si, à 74 ans, il n'a toujours pas quitté ses lignes de salades, c'est grâce à la pince à jardiner qu'il a mise au point. Et pour une somme dérisoire ! Une barre de métal, un frein de vélo recyclé et le tour est joué ! "Grâce à cette pince, explique le bricoleur, je peux retirer les mauvaises herbes du sol, faire un petit trou pour y placer une graine et planter une ligne de 60 plants de chicorée sans me baisser !" Ce qui distingue son invention des autres ustensiles de ce type : la force exercée est beaucoup plus grande et deux positions différentes permettent de régler l'ouverture des étriers.

Les bricoleurs du cœur mis à l'honneur pour leur ingéniosité et leur générosité.

atrophie les muscles. Sa vie, il la passe dans sa voiturette, maintenu dans un corset car il ne peut ni marcher, ni se tenir assis, ni bouger les membres. Il ne peut compter que sur ses bras, sa tête... et sur son ingénieux papa qui invente des "trucs". Deux d'entre eux ont été primés par Handicap international. Le premier, une cannière de recul installée sur sa voiturette électrique, "lui facilite la vie et sauve mes ortéils", explique son père à la réception du prix. Le second, un vélo-voiturette (une vieille chaise roulante couplée à un vélo), permet à Iago de ressentir toutes les sensations du sport. Après le ski et la natation, le voilà parti pour les 20 kilomètres de Bruxelles !

Ann souffre également d'une maladie des muscles. Elle aussi éprouve des difficultés pour se baisser. Mais qui va ramasser les œufs du poulailler ? Son mari a mis au point un ramasse-œufs qui lui permet de collecter ces derniers sans douleurs. Soit un manche à balai avec, à son extrémité, une conserve remplie d'ouate "pour éviter de faire une omelette trop tôt", précise-t-il. Rien de bien compliqué mais il fallait y penser. Une invention par ailleurs réalisée avec 100% de matériaux de récupération.

DEPUIS 12 ANS, BRICOLEURS DU CŒUR VALORISE DES INVENTIONS RÉALISÉES DANS L'OMBRE ET QUI AIDENT LES PERSONNES HANDICAPÉES

Des astuces qui changent la vie

Depuis 12 ans, Bricoleurs du cœur valorise des inventions réalisées dans l'ombre et qui aident les personnes handicapées. Handicap international les met en lumière pour en faire bénéficier le plus grand nombre. L'ASBL Solival, partenaire de la Mutualité chrétienne, collabore avec l'association pour sélectionner les projets les plus aboutis. Leurs critères ? "Les inventions doivent être faciles à réaliser, à utiliser, à nettoyer, ne peuvent aucunement être dangereuses et doivent pouvoir servir au plus grand nombre, explique Audrey Bernabeu, ergothérapeute. Le matériel médical est cher. Souvent, nos patients ont peu d'argent ou pas de subventions pour se procurer du matériel qui peut rendre leur vie plus confortable. Les réalisations des bricoleurs peuvent inspirer notre public..."

... et Solival ! Effectivement, l'ASBL observe attentivement les réalisations primées pour élaborer et faire connaître de nouveaux "systèmes D", soit des aides techniques réalisables par tout un chacun.

// MATTHIEU CORNÉLIS

Souriant, Iago arrive en voiturette à la remise des prix. L'enfant de cinq ans souffre d'amyotrophie spinale, une maladie dégénérative qui

>> Plus d'infos : www.handicapinternational.be • www.solival.be

Prestations sociales

Une remise à jour
bien utile

Dans les deux pages qui suivent, vous trouverez remis à jour les montants des principales prestations sociales. Deux raisons majeures à cette publication : une revalorisation ciblée des allocations sociales les plus basses au 1^{er} septembre 2015 et... la certitude que les prestations sociales ne seront pas indexées automatiquement de sitôt, le gouvernement Michel ayant imposé un saut d'index tant aux salariés qu'aux allocataires sociaux.

En Marche a toujours eu l'habitude de publier les montants des allocations sociales au rythme de leurs indexations automatiques. Ce mécanisme, créé en 1920 pour préserver le pouvoir d'achat de la population, se calcule suivant l'évolution d'un panier de produits et de services desquels ont été retirés le tabac, l'alcool et les carburants (on parle dès lors d'un indice santé). Lorsque les prix augmentent, l'index suit cette hausse. Lorsque l'index dépasse un certain seuil, les allocations sociales et les salaires des fonctionnaires sont augmentés de 2% dans la foulée. Dans le secteur privé, le moment où les salaires sont indexés est négocié et défini par des conventions collectives de travail.

Qu'en est-il aujourd'hui ? La dernière indexation automatique remonte à décembre 2012. En cause, une inflation faible, la croissance économique restant en berne. Toutefois, ces dernières années, des manipulations dans la composition du panier de produits et services – et dans la pondération de ceux-ci – ont aussi retardé le moment où l'indexation aurait dû se produire. Mais surtout, le gouvernement fédéral actuel a décidé d'imposer aux fonctionnaires, travailleurs salariés pensionnés et allocataires sociaux un saut d'index pour, dit-il, "promouvoir l'emploi". Cette mesure a été adoptée "dare dare" en février dernier pour contre-carrer l'indexation qui s'annonçait imminente. Concrètement, l'indice santé lissé a été bloqué au niveau de mars 2015. D'après les récentes prévisions mensuelles du Bureau du Plan, le prochain dépassement de l'indice pivot par l'indice santé lissé devrait se produire en décembre 2016. Les allocations sociales ne devraient donc pas adaptées au coût de la vie (et donc augmentées de 2%) avant janvier 2017 (février 2017, pour les salaires dans la fonction publique). Tout dépendra de l'évolution des prix.

Des revalorisations ciblées

Très maigre compensation... pour certains allocataires sociaux uniquement : le gouvernement Michel a dégagé une enveloppe budgétaire (950 millions d'euros pour 2015 et 2016) destinée à assurer la liaison au bien-être des allocations sociales. Objectif affirmé ? Amener progressivement le niveau des allocations les plus basses au niveau du seuil européen de pauvreté. Un objectif louable certes mais qu'en sera-t-il dans la réalité ? Pour la CSC, c'est d'un appauvrissement d'une partie de la population qu'il faut parler, au vu de toutes les mesures antisociales prises : saut d'index, gel des réductions fiscales pour les revenus de remplacement pendant quatre ans, augmentation de la

TVA sur l'électricité, etc. Sans parler des coupes sombres réalisées dans le secteur du chômage et leur lot d'exclusions... (lire notamment l'écho relatif aux allocations d'insertion en p 5).

Quoi qu'il en soit, les interlocuteurs sociaux ont été chargés de décider de l'affectation de cette enveloppe "bien-être". Le volet le plus important entre en vigueur ce 1^{er} septembre (1). Ainsi sont relevés de 2% :

- les minima de pensions de retraite et de survie (pour carrière complète) des salariés, des indépendants et de ceux qui ont une carrière mixte salariés/indépendants (2) ;
- les minima et forfaits des allocations de chômage et d'insertion ;
- les indemnités minimales d'incapacité de travail et d'invalidité pour les salariés ainsi que les indemnités forfaitaires pour les indépendants (y compris le forfait octroyé pour le congé de maternité ou d'adoption) ;
- les minima et forfaits des indemnités perçues suite à une maladie professionnelle ou un accident de travail.

Des revalorisations ciblées sont aussi apportées à plusieurs cohortes de pensionnés et d'invalides (3) :

- les pensions (des salariés et des indépendants) qui ont pris cours pour la première fois à partir du 1^{er} janvier 2010 sont augmentées de 2%. Et celles qui ont pris cours avant le 1^{er} janvier 1995 sont relevées de 1%.
- les indemnités d'invalidité perçues par les salariés dont l'incapacité de travail a débuté en 2009 sont relevées de 2%. La même augmentation s'applique aux travailleurs indemnisés suite à une maladie professionnelle ou un accident de travail.

Des revalorisations ciblées seront aussi apportées à d'autres cohortes de pensionnés et d'invalides en janvier 2016.

Enfin, le revenu d'intégration sociale, la garantie de revenus pour les personnes âgées (Grapa) et l'allocation de remplacement de revenus pour les personnes handicapées sont revalorisées de 2%. // JD

(1) Certaines mesures sont entrées en vigueur précédemment. C'est le cas, dans le régime salariés, de l'augmentation du pécule de vacances des pensionnés et de la majoration de la prime de rattrapage pour les invalides ayant deux ans d'incapacité de plus.

(2) Depuis le 1^{er} juin dernier, la pension minimale "carrière mixte" est alignée sur celle des salariés.

(3) Les prestations minimales ne sont pas concernées par ces adaptations ciblées, celles-ci étant déjà majorées de 2%.

Qu'entend-on par prestations sociales ?

> Les prestations de sécurité sociale : indemnités d'incapacité de travail (p 8), soins de santé (p 8), indemnités de maternité et d'écartement du travail (p 9), congés de paternité, de naissance ou d'adoption (p 9), allocations familiales (p 8), pensions (p 8-9), allocations de chômage (p 9), crédit-temps et congés spécifiques (p 9)... Les vacances annuelles, les accidents du travail et maladies professionnelles font partie de la sécurité sociale mais ne sont pas abordés dans ces pages.

> Les prestations d'aide sociale : allocations pour personnes handicapées (p 9), revenu d'intégration sociale (p 9), garantie de revenus aux personnes âgées (p 8), prestations familiales garanties (p 8).

Soins de santé

A. Bénéfice de l'intervention majorée (IM)

• **Plafond annuel pour les revenus actuels**
 Pour les personnes qui se trouvent dans une situation particulière (veuf, invalide, pensionné, handicapé, chômeur complet depuis au moins un an, etc.) : 17.424,93 euros bruts par an, augmentés de 3.225,83 euros bruts par an (montants au 1^{er} septembre 2015)

• **Plafond annuel pour les revenus de l'année précédente**
 Pour les personnes qui se trouvent dans une autre situation que celles citées ci-dessus : 16.965,47 euros bruts par an, augmentés de 3.140,77 euros bruts (demande d'IM effectuée en 2015 - revenus de l'année 2014).

B. Maximum à facturer (Maf)

Le remboursement des tickets modérateurs (TM) se fait directement par la mutualité dès qu'un plafond de TM est atteint dans l'année. Deux Maf différents :
Maf social : plafond fixé à 450 EUR de TM pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM) sauf certains bénéficiaires de l'allocation d'intégration dont le partenaire dispose d'un revenu.
Maf revenus : plafond de TM pour les autres assurés, variable selon les revenus nets imposables.

MAF REVENUS - PLAFOND DES TICKETS MODÉRATEURS EN EUROS - ANNÉE 2015			
Limites de revenus	Ménage sans membre avec dépenses de soins chroniques ou statut affection chronique	Ménage avec au moins 1 membre avec dépenses de soins chroniques ou statut affection chronique	
Jusqu'à 17.780,17	450	350	
De 17.780,17 à 27.333,69	650	550	
De 27.333,70 à 36.887,24	1.000	900	
De 36.887,25 à 46.024,70	1.400	1.300	
À partir de 46.024,71	1.800	1.700	

Indemnités d'incapacité de travail (1)

A. Travailleurs salariés

• **1^{ère} année d'incapacité de travail (1)** : 60% du salaire brut plafonné.

INDEMNITÉ MAXIMALE (PAR JOUR - 6 JOURS/SEMAINE) 79,95

• **A partir du 1^{er} jour du 7^{ème} mois**

INDEMNITÉ MINIMALE (PAR JOUR - 6 JOURS/SEMAINE)	AVEC PERS. À CHARGE	ISOLÉ	COHABITANT
- travailleurs réguliers	55,07	44,07	37,79
- travailleurs non réguliers	42,75	32,07	32,07

• **Invalité (à partir de la deuxième année d'incapacité de travail)** : 65% du dernier salaire pour les chefs de ménage, 55% pour les isolés et 40% pour les cohabitants.

INDEMNITÉ MAXIMALE (PAR JOUR - 6 JOURS/SEMAINE)	AVEC PERS. À CHARGE	ISOLÉ	COHABITANT
Incapacité avant le 1/10/74	53,12	35,55	35,55
Incapacité du 1/10/74 au 31/12/2002	84,11	71,17	51,76
Incapacité du 1/1/2003 au 31/12/2004			
a) Invalité avant le 1/1/05	82,46	69,77	50,74
b) Invalité du 1/1/2005 au 31/12/2006	84,11	71,17	51,76
Incapacité du 1/1/2005 au 31/12/2006			
a) Invalité avant le 1/1/2007	84,11	71,17	51,76
b) Invalité du 1/1/2007 au 31/12/2008	84,95	71,88	52,28
Incapacité du 1/1/2007 au 31/12/2008			
a) Invalité avant le 1/1/2009	84,95	71,88	52,28
b) Invalité du 1/1/2009 au 31/12/2010 (*)	85,63	72,45	52,69
Incapacité du 1/1/2008 au 31/12/2008			
a) Invalité avant le 1/1/2009 (**)	84,27	71,31	51,86
b) Invalité du 1/1/2009 au 31/12/2010	84,95	71,88	52,28
Incapacité à partir du 1/1/2009 au 31/12/2009			
a) Invalité avant le 1/1/2011	84,95	71,88	52,28
b) Invalité du 1/1/2011 au 31/12/2011	85,54	72,38	52,64
Incapacité à partir du 1/1/2010			
a) Invalité avant le 1/1/2011 (**)	83,28	70,47	51,25
b) Invalité du 1/1/2011 au 31/3/2013	83,86	70,96	51,61
c) Invalité du 1/4/2013 au 31/3/2015	85,54	72,38	52,64
d) Invalité à partir du 1/4/2015	86,61	73,29	53,30

(*) Titulaires dont la période d'incapacité primaire a été suspendue en raison d'une période de maternité.

(**) Titulaires assurés étrangers reconnus invalides avant d'avoir atteint un an d'incapacité.

PRIME ANNUELLE DE RATTRAPAGE POUR LES INVALIDES (MAI 2015)

a) 1 an d'incapacité au 31/12/2014	308,09
b) 2 ans d'incapacité ou plus au 31/12/2014	468,09

B. Travailleurs indépendants

• **1^{ère} année d'incapacité de travail (1)**

INDEMNITÉ FORFAITAIRE (PAR JOUR)	AVEC PERS. À CHARGE	ISOLÉ	COHABITANT
	55,07	42,01	33,80

• **Invalité (à partir de la 2^{ème} année d'incapacité de travail)**

INDEMNITÉ FORFAITAIRE (PAR JOUR)	AVEC PERS. À CHARGE	ISOLÉ	COHABITANT
- sans arrêt de l'entreprise	55,07	42,01	33,80
- avec arrêt de l'entreprise	55,07	44,07	37,79

PRIME DE RATTRAPAGE POUR LES INVALIDES : 208,09 EUR (MAI 2015)

C. Revenus autorisés pour personne à charge

- Plafond statut avec charge : 932,98 EUR (par mois)
 - Plafond statut isolé : 1.501,82 EUR (par mois) en cas de revenus professionnels
 1.026,81 EUR (par mois) en cas de revenus de remplacement

(1) Les indemnités sont soumises à un précompte professionnel de 11,11% (10,09% pour les chômeurs pendant les 6 premiers mois d'incapacité). Il n'y a pas de précompte sur les indemnités d'invalidité.

Indemnité pour frais funéraires

Secteur public : actifs : maximum 3.410,60 EUR
 pensionnés : 2.557,97 EUR

Allocation forfaitaire pour aide de tierce personne

20 EUR par jour

Allocations familiales

A. Travailleurs salariés, travailleurs indépendants et agents des services publics

■ Allocation de naissance	Montants forfaitaires	
1 ^{ère} naissance	1.223,11	- 9-11 points dans les 3 piliers et min 4 points dans le pilier I 406,16
2 ^{ème} naissance et suivantes	920,25	- 12-14 points dans les 3 piliers 406,16
Naissance multiple	1.223,11	- 15-17 points dans les 3 piliers 461,83
Prime d'adoption	1.223,11	- 18-20 points dans les 3 piliers 494,81
		- >20 points dans les 3 piliers 527,80

■ Allocations familiales	Montants mensuels	
• Ordinaires		• Suppléments d'âge
1 ^{er} enfant	90,28	Premier enfant - taux ordinaire
2 ^{ème} enfant	167,05	- Enfant de 6 à 11 ans inclus 15,73
3 ^{ème} et suivants	249,41	- Enfant de 12 à 17 ans inclus 23,95
		- Enfant de 18 à 24 ans inclus 27,60

Majoration pour les familles monoparentales
 1^{er} enfant 45,96
 2^{ème} enfant 28,49
 3^{ème} et suivants 22,97

• **Enfants de chômeurs (à partir du 7^{ème} mois) et de pensionnés (supplément social compris)**

1 ^{er} enfant	136,24	- Enfant de 6 à 11 ans inclus 31,36
2 ^{ème} enfant	195,54	- Enfant de 12 à 17 ans inclus 47,92
3 ^{ème} et suivants	254,41	- Enfant de 18 à 24 ans inclus 60,93
3 ^{ème} et suivants (familles monoparentales)	272,38	

• **Enfants de travailleurs en incapacité de travail (plus de 6 mois d'incapacité, supplément social compris)**

1 ^{er} enfant	189,16	• Supplément annuel pour enfants (rentrée scolaire 2015)
2 ^{ème} enfant	195,54	- Enfant de 0 ans à 5 ans inclus 20
3 ^{ème} et suivants	254,41	- Enfant de 6 à 11 ans inclus 43
3 ^{ème} et suivants (familles monoparentales)	272,38	- Enfant de 12 à 17 ans inclus 60
		- Enfant de 18 à 24 ans inclus 80

• **Allocations familiales forfaitaires pour un enfant placé dans une famille d'accueil**

par enfant placé	60,58	• Supplément annuel pour enfants avec supplément (1) (rentrée scolaire 2015)
• Orphelins	346,82	- Enfant de 0 ans à 5 ans inclus 27,60
		- Enfant de 6 à 11 ans inclus 58,59
		- Enfant de 12 à 17 ans inclus 82,02
		- Enfant de 18 à 24 ans inclus 110,42

• **Allocation supplémentaire pour enfants atteints d'une affection et âgés de moins de 21 ans. (nouveau système)**

Echelle de gravité des conséquences de l'affection		■ Plafonds des revenus
- Moins de 6 points dans les 3 piliers et min. 4 points dans le pilier I	79,17	• Plafond concernant l'enfant bénéficiaire
- 6-8 points dans les 3 piliers et moins de 4 points dans le pilier I	105,44	Rémunération maximale pour conserver le droit aux allocations familiales (apprentis, étudiants, stagiaires, demandeurs d'emploi et jeunes en enseignement à horaire réduit : 520,08 EUR par mois.
- 6-8 points dans les 3 piliers et min 4 points dans le pilier I	406,16	• Plafond concernant la famille
- 9-11 points dans les 3 piliers et moins de 4 points dans le pilier I	246,05	Limite de revenus bruts pour supplément social (invalide, pensionné, chômeur de plus de 6 mois) :
		- Isolé avec enfants : 2.338,47 EUR par mois
		- Couple avec enfants : 2.414,54 par mois
		Limite de revenus pour le supplément famille monoparentale : 2.338,47 euros bruts par mois

(1) Les enfants qui bénéficient du supplément social, du supplément monoparental, des allocations d'orphelins ou du supplément pour enfants atteints d'une affection reçoivent le supplément annuel majoré.

B. Les prestations familiales garanties (régime d'assistance)

Les allocations de naissance sont les mêmes que celles octroyées dans le régime général (voir ci-dessus). Les montants relatifs aux allocations familiales garanties correspondent à ceux qui sont octroyés aux enfants de chômeurs et de pensionnés. Les suppléments d'âge sont ceux accordés à la catégorie "autres enfants" dans le tableau ci-dessus. Pour bénéficier de ces prestations garanties, une limite trimestrielle de ressources du ménage ne doit pas être dépassée. Cette limite est de 4.062,82 EUR. Elle est majorée de 20% pour chaque enfant bénéficiaire à charge, et ce à partir du 2^{ème} enfant.

Pensions

A. Travailleurs salariés

Pension minimale pour carrière complète (par mois) (1)	
Pension de retraite	
- ménage	1.431,80
- isolé	1.145,80
Pension de survie	1.127,79

B. Travailleurs indépendants

Pension minimale pour carrière complète (par mois) (1)	
Pension de retraite	
- ménage	1.431,80
- isolé	1.092,36
Pension de survie	1.089,47

C. Secteur public

Pension minimale (par mois)	
Pension de retraite	
- ménage	1.608,53
- isolé	1.286,85
Pension de survie	1.127,72
Montant maximum de pension (par mois)	
Pension de retraite	6.283,85
Pension de survie	4.475,37

D. Garantie de revenus aux personnes âgées

GRAPA (régime d'assistance)
 Taux de base cohabitant (par mois) 687,95
 Taux majoré isolé (par mois) 1.031,93

E. Activités professionnelles autorisées aux pensionnés

Montants annuels à ne pas dépasser par type d'activité (montants valables en 2015) (2)

CONDITIONS	AVEC CHARGE DE FAMILLE	SANS CHARGE DE FAMILLE
1/ 65 ans et plus avec pension de retraite (cumulée ou non avec pension de survie) • carrière de 45 années civiles avec une occupation en ordre principal à la date de prise de cours de la pension		
Salarier, fonction ou mandat	sans limite	sans limite
Indépendant ou mixte (salarier et indépendant)	sans limite	sans limite
2/ Uniquement allocation de transition pour veuves et veufs		
Salarier, fonction ou mandat	sans limite	sans limite
Indépendant ou mixte (salarier et indépendant)	sans limite	sans limite
3/ Moins de 65 ans avec uniquement pension de survie		
Salarier, fonction ou mandat	22.680	18.144
Indépendant ou mixte (salarier et indépendant)	18.144	14.515
4/ Avant l'âge légal de la pension (3) : moins de 65 ans ou carrière inférieure à 45 années civiles • comme conjoint d'un partenaire ayant une pension de ménage		
Salarier, fonction ou mandat	11.689	7.793
Indépendant ou mixte (salarier et indépendant)	9.351	6.234
5/ A partir de l'âge légal de la pension (3) : moins de 65 ans avec pension de retraite • avec uniquement pension de survie • comme conjoint d'un partenaire ayant une pension de ménage		
Salarier, fonction ou mandat	27.379	22.509
Indépendant ou mixte (salarier et indépendant)	21.903	18.007

(1) Une carrière complète = 45 années civiles (chaque année comptant au moins 208 jours en équivalent temps plein). Dès que la carrière atteint au moins 2/3 de la carrière complète, la pension minimum garantie est accordée mais de manière proportionnelle à la carrière (avec montant inférieur aux ceux mentionnés ci-dessus).

(2) Revenus bruts pour activité salarié et revenus nets en tant qu'indépendant. Pour les activités mixtes, sont pris en considération 80% du brut comme salarié et 100% du net comme indépendant.

(3) L'âge légal de la pension est de 65 ans. Il est inférieur dans certains régimes spéciaux (marins, mineurs, personnel de l'aviation civile...)

Les montants des prestations sociales au 1^{er} septembre 2015

Deux pages à conserver !
pages 8-9

Indemnités de maternité

A. Travailleuses salariées

30 premiers jours de repos d'accouchement : 82 % de la rémunération brute non plafonnée. Ensuite 75% du salaire plafonné (indemnité maximale de 99,94 EUR par jour).

B. Chômeuses indemnisées

30 premiers jours : 79,5 % de la rémunération perdue (indemnité maximale de 105,93 EUR par jour), 75% ensuite (indem. max. : 99,94 EUR par jour).

C. Travailleuses indépendantes

Indemnité hebdomadaire : 449,32 EUR

Ecartement du travail (travailleuses salariées)

Pendant la grossesse : 78,237% du salaire perdu plafonné.
Montant max: 104,25 EUR par jour.
Après le repos de maternité (allaitement) : 60% du salaire perdu plafonné.
Montant max: 79,95 EUR par jour.

Congés de paternité, de naissance ou d'adoption

A. Travailleurs salariés

82 % de la rémunération perdue
• maximum 109,26 EUR par jour (régime 6 jours/semaine)
• maximum 131,11 EUR par jour (congé de naissance - régime 5 jours/semaine).

B. Travailleurs indépendants

Indemnité hebdomadaire : 449,32 EUR (adoption uniquement)

Allocations aux handicapés (régime d'assistance)

Remplacement de revenus (maximum par an)	Catégorie IV: 9.112,63	Catégorie V: 10.337,70
Ménage :	13.346,08	
Isolé :	10.009,56	
Cohabitant :	6.673,04	
Aide aux personnes âgées (maximum par an)	Catégorie I: 981,68	Catégorie II: 3.747,30
Catégorie I :	1.148,76	Catégorie III: 4.556,11
Catégorie II :	3.914,52	Catégorie IV: 5.364,69
Catégorie III :	6.254,92	Catégorie V: 6.589,77

Revenu d'intégration sociale (régime d'assistance - montants par mois)

Personne avec famille à charge	1.111,62
Personne isolée	833,71
Personne cohabitante avec une ou plusieurs personnes	555,81

Pensions (suite)

F. Pécule de vacances (allocation spéciale pour les indépendants)

	SALARIÉ (1)		INDÉPENDANT (2)		SECTEUR PUBLIC (3)	
	MÉNAGE	ISOLÉ	MÉNAGE	ISOLÉ	MÉNAGE	ISOLÉ
Ménage	885,07	132,04	333,64			
Isolé ou pension de survie	708,04	105,65	250,23			

(1) Limité au montant de la pension du mois de mai.
(2) Maximum 20% de la pension du mois de juillet.
(3) Pécule ordinaire octroyé si la pension de mai 2012 ne dépasse pas 2.171,34 EUR (pension de retraite) ou 1.737,07 EUR (pension de survie). Un pécule complémentaire est octroyé à ceux qui bénéficient du minimum de pension : 453,61 EUR (ménage) - 378,31 EUR (isolé).

Congés thématiques

Congé parental, soins palliatifs, assistance médicale (montants mensuels bruts) (1)

	- 50 ANS	50 ANS ET PLUS (2)
Interruption complète	786,78	786,78
Réduction à 1/2 temps	393,38	667,27
Réduction d'1/5 temps	133,45	266,91
Réduction d'1/5 temps (isolé avec au moins 1 enfant à charge)	179,47	266,91

(1) Un précompte professionnel de 10,13% est prélevé pour une interruption à temps plein et de 17,15% pour une interruption à temps partiel.
(2) Plus d'infos auprès de l'Onem ou du service du personnel, concernant les conditions d'accès.

Interruption de carrière

Personnel statutaire du secteur public (1)

Interruption totale (montants mensuels bruts)

	NORMALE	2 ENFANTS	3 ENFANTS
1 ^{ère} année (2)	402,59	440,90	479,23

Réduction des prestations (montants mensuels bruts) (3)

	1/5	1/4	1/2
Jusqu'à 55 ans (2)	80,50	100,65	201,29
A partir de 55 ans (2) (4)	161,03	201,29	402,59

(1) Pour les conditions d'octroi et les montants en vigueur dans l'enseignement, les entreprises publiques autonomes, les administrations locales et provinciales..., voir www.onem.fgov.be ou auprès du service du personnel.
(2) Après 12 mois, les montants sont réduits de 5%.
(3) La réduction d'un tiers est également possible mais par manque de place, les montants ne sont pas renseignés ici. Pour les mêmes raisons, ne sont pas indiquées les allocations majorées pour les 2^{ème} et 3^{ème} enfants.
(4) Ou dès 50 ans si exceptions - voir réglementation au 1^{er} septembre 2012.

Allocations de chômage

A. Trois périodes d'indemnisation

1^{ère} période (1 an)
• 3 mois : 65% du salaire perçu limité au plafond supérieur
• 3 mois suivants : 60% du salaire perçu limité au plafond supérieur
• 6 mois suivants : 60% du salaire perçu limité au plafond moyen

2^{ème} période (de 2 à 36 mois) (1)
• 12 mois maximum (2 mois fixes + 2 mois par année de passé professionnel) :
- chef de ménage : 60% du salaire perçu limité au plafond inférieur
- isolé : 55% du salaire perçu limité au plafond spécifique
- cohabitante : 40% du salaire perçu limité au plafond inférieur
• 24 mois suivants max. (2 mois par année de passé professionnel) :
- diminution des allocations par palier tous les six mois pour atteindre une allocation forfaitaire.

3^{ème} période (illimitée)
Allocation forfaitaire différente selon la situation familiale.

B. Conditions pour être considéré comme chef de ménage

Les revenus bruts des personnes à charge ne peuvent pas dépasser certaines limites (par mois) :

- revenus salariés du conjoint : 750,94
- certaines revenus de remplacement du conjoint : 599,75
- revenus professionnels d'un enfant : 402,14
- revenus de remplacement d'un enfant : 433,94
- revenus des ascendants pensionnés : 1.296,09
- revenus des ascendants pensionnés handicapés : 2.102,28
- revenus des ascendants pensionnés + enfants : 2.102,28

C. Plafonds salariaux mensuels

- Plafond supérieur (6 premiers mois) : 2.497,42
- Plafond moyen (6 mois suivants) : 2.327,64
- Plafond inférieur (dès la 2^e année) : 2.175,13
- Plafond spécifique pour les isolés (dès la 2^e année) : 2.127,79

ALLOCATIONS DE CHÔMAGE COMPLET : MINIMA ET MAXIMA BRUTS PAR JOUR (6 JOURS/SEMAINE POUR UN TEMPS PLEIN)

PÉRIODE	DURÉE	CHEF DE MÉNAGE		ISOLÉ		COHABITANT	
		MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX
1	1-3 mois	44,52	62,44	37,39	62,44	28,04	62,44
	4-6 mois	44,52	57,63	37,39	57,63	28,04	57,63
	7-12 mois	44,52	53,71	37,39	53,71	28,04	53,71
2	13-14 mois	44,52	50,20	37,39	45,01	28,04	33,46
	15-24 mois (1)	44,52	50,20	37,39	45,01	28,04	33,46
	25-30 mois (1)	44,52	49,06	37,39	43,49	26,38	30,72
	31-36 mois (1) (2)	44,52	47,93	37,39	41,96	24,72	27,98
	37-42 mois (1) (2)	44,52	46,79	37,39	40,44	23,07	25,23
	43-48 mois (1) (2)	44,52	45,66	37,39	38,91	21,41	22,49
3	< 49e mois (2)	44,52	44,52	37,39	37,39	19,75	19,75

(1) 2 mois supplémentaires par année de passé professionnel. À certaines conditions, le montant de cette phase est maintenu pour une durée indéterminée.

(2) Le forfait est porté à 25,94 euros par jour si le chômeur et son (sa) partenaire bénéficient uniquement d'allocations de chômage et si le montant journalier du partenaire ne dépasse pas 33,46 euros par jour.

D. Allocations de chômage pour chômeurs âgés

ALLOCATIONS DE CHÔMAGE AVEC COMPLÉMENT D'ANCIENNETÉ : MINIMA ET MAXIMA BRUTS PAR JOUR (6 JOURS/SEMAINE POUR UN TEMPS PLEIN)

Le complément d'ancienneté est supprimé depuis le 1^{er} janvier 2015. Les chômeurs qui en bénéficiaient de manière effective en décembre 2014 continuent à le percevoir. Et quelques catégories de travailleurs peuvent encore en bénéficier à certaines conditions strictes : les travailleurs prouvant une longue carrière, ceux qui ont exercé un métier lourd, sont reconnus inaptes dans le secteur de la construction ou ayant été licenciés dans le cadre d'un licenciement collectif.

PÉRIODE (1)	DURÉE	CHEF DE MÉNAGE		ISOLÉ		COHABITANT 55-57 ANS		COHABITANT 58 ANS ET PLUS	
		MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX	MIN	MAX
2	13-14 mois	46,66	54,87	42,91	50,20	35,34	41,83	38,85	46,01
	15-24 mois (2)	46,66	54,87	42,91	50,20	35,34	41,83	38,85	46,01
	25-30 mois (2)	46,66	53,55	42,56	48,39	32,97	38,16	35,78	41,51
	31-36 mois (2) (3)	46,66	52,23	42,20	46,58	30,60	34,50	32,71	37,01
	37-42 mois (2) (3)	46,66	50,91	41,85	44,76	28,24	30,83	29,64	32,50
	43-48 mois (2) (3)	46,66	49,59	41,49	42,95	25,87	27,17	26,57	28,00
3	< 49e mois (3)	48,27	48,27	41,14	41,14	23,50	23,50	23,50	23,50

(1) L'allocation avec complément est octroyée au plus tôt à partir de la 2^e période puisqu'une des conditions est d'être chômeur complet depuis au moins un an.

(2) 2 mois supplémentaires par année de passé professionnel. À certaines conditions, le montant de cette phase est maintenu pour une durée indéterminée.

(3) Le forfait est porté à 29,69 euros par jour si le chômeur et son (sa) partenaire bénéficient uniquement d'allocations de chômage et si le montant journalier du partenaire ne dépasse pas 33,46 euros par jour.

E. Allocations d'insertion (sur base des études) par jour (6 jours/semaine)

	43,37	3. Cohabitant ordinaire	
1. Chef de ménage :		18 ans et plus	16,69
2. Isolé :		moins de 18 ans	10,46
à partir de 21 ans	32,09	4. Cohabitant majoré (1)	
18 à 20 ans	19,37	18 ans et plus	17,79
16 et 17 ans	12,32	moins de 18 ans	11,07

(1) Si le conjoint ou cohabitante du jeune ne dispose que de revenus de remplacement.

Allocations de crédit-temps (montants mensuels bruts) (1)

RÉGIME GÉNÉRAL (2)	MOINS DE 5 ANS D'ANCIENNETÉ CHEZ L'EMPLOYEUR		À PARTIR DE 5 ANS D'ANCIENNETÉ CHEZ L'EMPLOYEUR	
	ISOLÉ (3)	COHABITANT	ISOLÉ (3)	COHABITANT
Interruption complète	481,02	481,02	641,37	641,37
Credit-temps à mi-temps	240,51	240,51	320,68	320,68
Réduction d'1/5 temps	204,39	158,38	204,39	158,38
RÉGIME FIN DE CARRIÈRE (4)	ISOLÉ (3)	COHABITANT	ISOLÉ (3)	COHABITANT
Credit-temps à mi-temps				
- 50 à 51 ans	240,51	240,51	320,68	320,68
- 51 ans ou plus	479,06	479,06	479,06	479,06
Réduction d'1/5 temps				
- 50 à 51 ans	204,39	158,38	204,39	158,38
- 51 ans ou plus	268,53	222,52	268,53	222,52

(1) Le taux de précompte professionnel varie de 10,13% à 35% selon le type d'interruption de carrière et la situation familiale.
(2) Quel que soit l'âge, avec ou sans motif. Plus d'infos sur les conditions d'accès aux différentes formules et conditions d'octroi des allocations auprès de l'Onem : www.onem.fgov.be
(3) Si le travailleur habite seul ou cohabite exclusivement avec au moins un enfant à charge.
(4) A partir de 55 ans (ou 50 ans avec dérogations). Plus d'infos auprès de l'Onem.

Vaccination

Deux pas de géant pour le Sud

Ebola et malaria... Foudroyante pour l'une, lancinante pour l'autre, deux maladies tropicales ravageuses seront bientôt combattues avec bien plus d'efficacité.

Coup sur coup, en moins de dix jours, deux excellentes nouvelles sont tombées en matière de santé. Passées quasiment inaperçues dans la torpeur estivale, elles signifient pourtant que des millions de vies, notamment celles d'enfants en bas âge, vont très probablement pouvoir être épargnées dans les années qui viennent.

La première : l'Agence européenne du médicament (AEM) a approuvé le vaccin Mosquirix contre la malaria, ce qui constitue une étape décisive vers son utilisation à vaste échelle au bénéfice des populations des zones intertropicales. La deuxième : le virus Ebola, qui a alarmé la communauté internationale pendant l'année écoulée, semble avoir trouvé son maître : le vaccin VSV-Zebov. Avec une rapidité exceptionnelle, celui-ci a été testé avec succès en Guinée après les 11.200 décès déplorés en Afrique de l'Ouest et jusqu'en... Espagne et aux États-Unis, lors du retour au pays des équipes médicales impliquées.

Pour mieux comprendre les tenants et aboutissants de ces deux informations, nous avons interrogé le docteur Emmanuel Bottieau, Chef de l'Unité Maladies tropicales de l'Institut de Médecine tropicale (Anvers).

En Marche : L'approbation du vaccin anti-malaria par l'Agence européenne du médicament : un effet d'annonce après tant d'autres autour d'un vaccin qu'on attend depuis des décennies ?

Emmanuel Bottieau : Certainement pas. Il s'agit au contraire d'une avancée majeure. Fin de cette année 2015, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) donnera très probablement son feu vert pour l'utilisation du Mosquirix à large échelle. C'est la première fois qu'un vaccin est mis au point contre un parasite et non contre un virus ou une bactérie. Dans le cas de la malaria, ce parasite est particulièrement délicat puisqu'il change sans cesse son apparence, modifiant la nature des antigènes produits. L'intérêt majeur du vaccin évoqué, c'est que même si son efficacité n'est pas très élevée au niveau de l'individu – la vaccination des touristes, par exemple, n'est pas à l'ordre du jour –, il va s'avérer très efficace en termes de santé publique. La malaria frappe en effet, chaque année, à peu près 200 à 250 millions de personnes et entraîne le décès d'à peu près 1 million d'entre elles, principalement de jeunes enfants en Afrique. Même avec une efficacité de 50%, le nombre de malades et de décès évités restera considérable.



Dr Emmanuel Bottieau, Chef de l'Unité Maladies tropicales de l'Institut de médecine tropicale (Anvers).

EM: Ce vaccin n'est donc pas si efficace....?

"Aucun des efforts menés dans la lutte contre la malaria ne doit être relâché"

EB : La plupart des vaccins protègent à raison d'environ 90 à 95%. Dans ce cas-ci, après que les études conduites par la firme (GSK) aient été analysées par différentes agences nationales (dont la Belgique) à la demande de l'AEM, on estime que le vaccin réduit la morbidité, et vraisemblablement la mortalité, de 50%. C'est peu. Chez les jeunes enfants (de 0 à 3 mois), la première injection ne protège qu'à raison de 25 à 30%. Il faudra donc prévoir plusieurs injections, ce qui est lourd en termes d'infrastructures et de mobilisation du personnel de santé. En outre, il ne s'intégrera pas facilement dans les programmes habituels de multi-vaccination. Pour éviter les formes les plus sévères de la maladie jusqu'à l'âge de cinq ans, il faudra prévoir des rappels. Là aussi, c'est lourd. Mais la balance bénéfices/inconvénients restera très probablement positive aux yeux de l'OMS, dont on peut raisonnablement attendre le feu vert.

"Les partenariats privé/publics permettent de débloquer des sommes considérables au profit de la lutte contre des maladies autrefois négligées"

EM: Bientôt la fin des moustiquaires imprégnées d'insecticides pour lutter contre la malaria ?

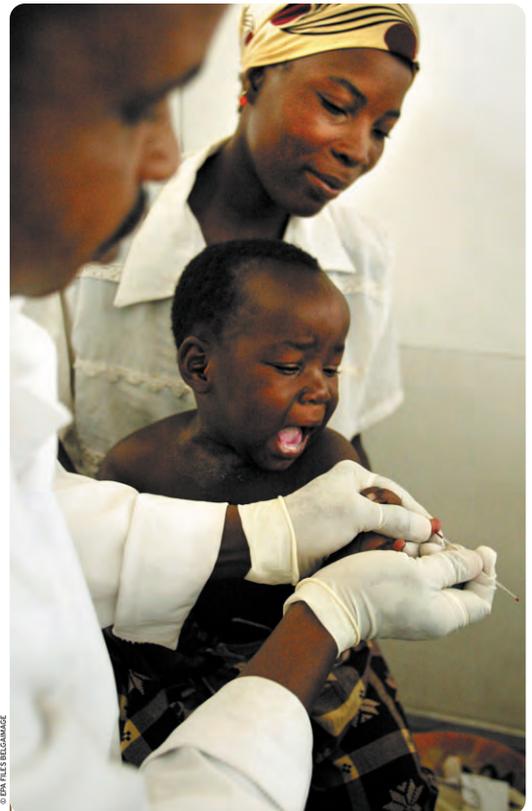
EB : Certainement pas! Il faut considérer ce vaccin comme une arme supplémentaire dans une stratégie mondiale de lutte qui a déjà livré des résultats très encourageants. En dix ans, on est passé d'environ 500 millions de malades par an à environ 200 à 250 millions grâce à cette stratégie de prévention. Celle-ci inclut aussi l'amélioration des tests de dépistage, devenus plus rapides, et des traitements médicamenteux. Aucun de ces efforts dans la lutte anti-malaria ne doit être relâché. Par ailleurs, la firme qui a mis au point le vaccin travaille d'ores et déjà sur un produit de deuxième, voire de troisième génération. Même si cela mettra encore du temps, on peut raisonnablement s'attendre à disposer d'un vaccin efficace à long terme.

EM: Comment expliquer que le vaccin contre la maladie d'Ebola, le VSV-Zebov, a été mis au point si rapidement : un an, là où on compte en moyenne une dizaine d'années ?

EB : Il y a plusieurs réponses. D'abord, la peur! Il a suffi que du personnel de santé ayant travaillé en Guinée ou au Liberia importe la maladie aux États-Unis ou en Espagne pour que les responsables politiques des pays occidentaux décrètent la libération de fonds très conséquents.

Ensuite, il existait déjà un vaccin prototype, mis au point par une firme canadienne. En une année à peine, son évaluation a été réalisée avec succès là où cela prend généralement deux à trois ans. Il faut dire qu'on a utilisé une méthode ingénieuse, la vaccination "en anneaux" : dès qu'un individu est contaminé, on vaccine ses proches et ses voisins, jusqu'à 100 ou 150 personnes. Le résultat ne s'est pas fait attendre : testé en Guinée sur 6.000 individus, le VSV s'est avéré efficace à 100%, ce qui est inespéré pour un virus aussi virulent, capable de tuer plus d'une personne malade sur deux en quelques jours.

Troisième élément : l'OMS était critiquée pour son indolence par certaines ONG qui, elles, s'épuisaient sur le terrain à contenir l'épidémie. Sur fond d'émoi médiatique, tout ce terreau était fertile pour que les bouchées doubles soient mises.



Plusieurs injections seront nécessaires pour protéger efficacement les jeunes enfants contre la malaria.

EM: Ces deux avancées battent-elles en brèche le constat fréquent selon lequel "on n'a pas d'argent pour les pays pauvres" ou "L'Afrique indiffère la communauté mondiale" ?

EB : On n'en est plus tout à fait là. Le contexte a changé à plusieurs niveaux. Le succès des trithérapies contre le virus VIH (Sida) a accéléré le mouvement de synergie entre les acteurs étatiques et les organisations philanthropiques privées. Malgré leur *know how*, les firmes seules n'y seraient pas arrivées. Le concours de fonds privés, comme celui de la Fondation Bill Gates, est nécessaire. Ce genre de partenariat permet de dé-

bloquer des sommes considérables au profit de la lutte contre des maladies – il est vrai – autrefois négligées. Par ailleurs, les multinationales pharmaceutiques occidentales, sous la pression concurrentielle des firmes indiennes ou brésiliennes, sont capables de fabriquer des produits de qualité à moindre prix. L'enjeu est également celui de l'image sociale. GSK a fait savoir que le vaccin contre la malaria se vendrait au prix coûtant, soit 1 à 3 euros. Cela reste cher par rapport à d'autres vaccins, mais peut-on demander plus à des entreprises qui ne sont pas philanthropiques ?

// ENTRETIEN : PHILIPPE LAMOTTE



www.enmarche.be
La solidarité claire et Net



La solidarité, c'est bon pour la santé.

Mixité



Décoder le harcèlement de rue

"Femme de la rue", le documentaire réalisé par Sofie Peeters en 2012, a montré la réalité vécue par des jeunes bruxelloises. La mise en lumière du harcèlement de rue est certes une bonne chose mais elle a entraîné un effet pervers : la stigmatisation de certains quartiers de la Capitale et de sa jeune population. Le phénomène est pourtant bien plus complexe qu'un face à face entre des filles peu à l'aise en rue et des garçons pétris de mauvaises intentions.

Consolata Bitega et Sophie Roos travaillent pour l'ASBL Espace social télé-service. Située rue de l'abattoir, au cœur du quartier Anneessens à Bruxelles, ses locaux sont un lieu de rencontres où les jeunes âgés entre 14 et 20 ans peuvent y discuter de leurs préoccupations quotidiennes. On y parle essentiellement de la vie affective, et le harcèlement de rue vient souvent sur le tapis. Les unes se plaignent des insultes et siflements intempestifs, les autres avouent leur difficulté à aborder les demoiselles. "C'est essentiellement un problème de codes, confie Consolata Bitega. Ces jeunes hommes se sabotent souvent eux-mêmes. Ils n'ont pas les codes pour parler à un professeur, pour se présenter devant un éventuel employeur ou simplement communiquer avec les filles". C'est

quoi la drague ? Qu'est-ce qui fonctionne ? Ces questions reviennent souvent lors des réunions. "Nous leur expliquons qu'il ne faut pas aborder les filles en groupe, et que siffler ne fera qu'éloigner celle qu'ils aimeraient séduire. Ces jeunes gens ne vivent pas la mixité au quotidien. Bien souvent, il n'y a pas de filles dans leurs écoles et, dans le milieu familial, la plupart des activités se font séparément. Filles et garçons ne se parlent plus. C'est aussi pour avoir l'opportunité de se rencontrer qu'ils fréquentent notre espace."

Question de perception

Sophie Roos revient sur l'impact qu'a eu le documentaire de Sofie Peeters. "Ce film, même si ce n'était clairement pas son objectif, a renforcé

"Touche pas à ma pote"

Au départ, *Touche pas à ma pote* est une initiative née de la vision du documentaire réalisé par Sofie Peeters. Dans l'édition de septembre 2012 de *Elle Belgique*, Béa Ercolini, directrice de la rédaction, lance une campagne dont l'objectif est de lutter contre le harcèlement de rue et le sexisme au quotidien. La campagne s'est muée en ASBL qui, aujourd'hui, se concentre sur des activités pédagogiques. Touche pas à ma pote en classe sensibilise les enfants de 11-12 ans au harcèlement, via des scénettes jouées par des comédiens de la Ligue d'Impro. 30 écoles bruxelloises ont déjà reçu la visite des comédiens. Les instituteurs peuvent préparer



l'activité grâce à des fiches fournies par l'ASBL. Un investissement couronné de succès. Les animations recommencent d'ailleurs dès cette rentrée scolaire. "Ces activités sont mixtes, explique Béa Ercolini. C'est intéressant de voir ces gamins se poser des questions en direct. La réflexion vient du groupe et pas de l'extérieur. Les comportements sexistes ne connaissent ni frontières géographiques ni frontières sociales. Il est important d'agir au plus tôt afin que filles et garçons apprennent à mieux vivre ensemble."

>> Plus d'infos : www.elle.be/toucheapasapote/

la stigmatisation. Et de nombreux ados sont agressifs car ils se sentent constamment agressés. Ils en ont assez que chaque fois qu'ils regardent une fille, elle serre un peu plus son sac contre elle. Ils supportent mal le regard suspicieux des autorités, des commerçants, des inconnus... Certains se disent : 'ils pensent que nous sommes tous des salauds, et bien correspondons à ce qu'ils attendent de nous'. Ces rejets quotidiens entraînent une frustration insupportable qui peut se traduire par des comportements ressentis comme du harcèlement."

D'autres références

Trouver des références ailleurs que dans le milieu familial est une véritable difficulté pour ces presqu'adultes. Considérés comme tabous, de nombreux sujets ne peuvent être abordés en famille. Les seules références accessibles sont la publicité, les clips vidéos et le porno, avec les conséquences que l'on peut imaginer. "Ces jeunes agissent par mimétisme et ne comprennent pas pourquoi cela dysfonctionne, dit encore Sophie Roos. Ils ne savent pas ce qu'ils attendent d'une relation sentimentale, ce que cela signifie d'être bien en couple." Cela vaut également pour les filles qui peuvent aussi "dragner dur". Elles sont perturbées par le fait que la société montre du doigt ces garçons censés être leurs princes charmants. Elles ne savent pas non plus comment s'aimer et se respecter. Et puis, il y a la question de l'investissement affectif. La plupart de ces ados savent qu'ils finiront par retourner vers le modèle familial. Une chouette relation reste une relation choisie par les parents. Ils doivent se protéger et ne pas trop s'investir affectivement avec les demoiselles abordées en rue. "Rien n'est joli, soigné, ajoute Sophie Roos. Les couples se voient dans des voitures car ils ne peuvent se montrer ensemble en rue. Tout est compliqué."

"Ces jeunes hommes n'ont pas les codes pour parler à un professeur, se présenter devant un employeur ou simplement communiquer avec les filles".

Cette effrayante différence

Les deux travailleuses sociales tiennent également à aborder le sens des mots qui peut différer selon le milieu dans lequel on se trouve. Selon elles, très souvent, une jeune femme entendra différemment une même phrase prononcée par un étudiant à Louvain-la-Neuve ou par un gars du quartier Anneessens. "Un 'ça va chérie ?' peut passer si on est du même monde. Des mots identiques peuvent être ressentis comme flatteurs ou agressifs selon la bouche de laquelle ils sortent. Nos jeunes ne savent pas reconnaître ceux qui n'ont pas les mêmes codes qu'eux, et forcément, ils sont néés ici mais restent parachutés dans ce monde."

Dialoguer pour évoluer

Pour trouver ensemble des solutions, dès ce mois de septembre, l'ASBL entame un travail avec la Ligue d'Impro, via une autre association Touche pas à ma pote (voir ci-dessus). Les comédiens improvisateurs prépareront des scénettes en lien avec le quotidien des jeunes, et ceux-ci pourront intervenir pour faire évoluer l'histoire. L'idée est d'exprimer d'une autre manière les frustrations engendrées par la société. Car le harcèlement, c'est la simplification. Dénoncer le harcèlement de rue sans voir qu'il est un symptôme, parmi d'autres, d'un profond malaise. Dialoguer et ouvrir d'autres possibles, multiplier les endroits où on écoute, où on s'écoute aussi, peut améliorer le quotidien de tous. "L'important étant que personne ne reste seul avec ses questions, termine Sophie Roos. Il faut cadrer mais aussi parler. S'intéresser à ces jeunes, c'est essentiel, c'est grâce à cela qu'ils se sentiront mieux avec eux-mêmes et avec les autres."

// ESTELLE TOSCANUCCI

Dans les livres

De fausses bonnes idées pour les femmes

"La famille protège les filles et les femmes alors que l'extérieur est particulièrement dangereux pour elles". Voilà l'une des opinions répandues qui ont la vie dure. Un ouvrage collectif déconstruit une série de fausses bonnes idées sources d'inégalités entre hommes et femmes.

Dans l'espace public, les femmes démontrent un plus fort sentiment d'insécurité que les hommes et ce, à tous les âges, constate d'emblée Irène Zeilinger, formatrice d'autodéfense pour femmes (1), dans sa contribution à l'ouvrage publié par l'Université des femmes. Cette impression subjective est pourtant loin de refléter la réalité des agressions, explique-t-elle, statistiques à l'appui. Ainsi, les femmes âgées de 65 ans et plus montrent le plus fort sentiment d'insécurité mais vivent le moins d'agressions, tandis que c'est totalement l'inverse pour les garçons entre 15 et 25 ans. Pourquoi ce paradoxe ? Irène Zeilinger pointe le fait que les femmes sont plus souvent touchées par l'isolement et l'exclusion sociale, sources d'un sentiment d'insécurité accru. Mais les racines de cette différence sont à chercher avant tout du côté de l'éducation différenciée des

filles et des garçons, tout particulièrement en matière de déplacements dans l'espace public. "Le sentiment d'insécurité n'a pas seulement un impact négatif sur le bien-être des femmes. Il agit aussi sur leur liberté de mouvement, sur leur participation citoyenne et, par conséquence sur leur autonomie et légalité", assure Irène Zeilinger. En effet, les femmes adoptent des comportements d'évitement qui ont tendance à les enfermer dans l'espace privé où, pourtant, elles sont davantage vulnérables et victimes de violences de la part de leurs proches. "Une vraiment bonne idée, ce serait de lutter contre le sentiment d'insécurité". Et d'évoquer plusieurs pistes : aménager l'espace public, éviter des messages angoissants et culpabilisants, développer la confiance en soi des femmes, leur apprendre à prévenir les violences et s'en protéger...

Pour une émancipation des femmes

"La séduction est un atout des femmes". "Le mariage est un bon plan de carrière". "La maternité est merveilleuse". "La migration émancipe les femmes". "Le temps libéré donne l'égalité". Ces idées "clés sur porte" s'imposent dans l'opinion publique comme autant d'évidences, observe Catherine Bourgeois, en introduction de l'ouvrage. "Or, ces 'solutions' pour les femmes - qui circulent dans l'imaginaire collectif - maintiennent celles-ci dans un système et des relations profondément inégalitaires". Tel est bien le propos du livre : fournir les arguments et connaissances nécessaires pour battre en brèche ces opinions courantes.

// JD

(1) Irène Zeilinger est aussi l'auteure de *Non c'est non - petit manuel d'autodéfense*, Zones, 2008, téléchargeable gratuitement sur www.editions-zones.fr



>> Les fausses bonnes idées pour les femmes. Sortir du sexisme et du capitalisme • Université des femmes • 2015 • 275 p • 23 EUR • Infos : 02/229.38.25 • www.universitedesfemmes.be

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

1. Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.
 2. Effectuez votre virement sur le compte Code IBAN : BE77 0000 0790 0042 - Code BIC ou SWIFT : BPOT BE BI. au nom des Éditions Mutuellistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.
 3. Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée de Haecht 579 BP40 - 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél : 02/246.46.27.
- Dates ultimes de rentrée des annonces : le vendredi 18/09 pour l'édition du 01/10, le vendredi 02/10 pour l'édition du 15/10.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

Auto/moto/vélo

Av: Golf 2005 essence 14 FSI, 5 portes, coul. sauge, 4 pneus hiver, 7 envolteurs, prix: 5.800€. 0498-52.45.97. (AS1795)

Camping

Middelkerke, av pr. ce. santé, chalet style provençal (n°104), 800m mer, camping "Tourists" mbli. équip., pr visites bureau camping. 0475-51.63.22 - 059-30.08.61. (C51819)

Av: caravane Roller-Rembrandt, 4 à 6p., L 484cm + Timon 120cm, poids à vide 860kg, ptac 1000kg, ct. ok, 500€ + auvent 100€. 02-354.36.32 - 0478-83.78.25. (C51786)

Divers

Philatélie, échange ou achète, unité ou collection, timbres neufs belge, français, allemand, avant 1950, me déplace. 0476-45.69.00. (D51826)

Av: cse. décès, vêt. femme, chemisiers, pantalons, blouses, t-shirts, manteaux, robes, plaidard, pulls, vestes etc. T38/40, ceintures, gants, chaus. P38/39 ét. Impec. bon prix. 0476-559738. (D51774)

Solidarité Bruxelles, alt. 100 suivant vos besoins en échange de services occasionnels, offre mbles, literie, vaisselle, etc. enf. etc... 02-345.07.39 entre 17h et 18h. (D51770)

Av: matelas 85x195 + surmatelas à air prévu pour lit médicalisé, état neuf: 100€ + lot 3 paquets protection slips large: 40€. 0475/79.85.32. (D51764)

Recherche, pour restauration, mécanisme d'horloge de clocher d'église ou chapelle, bon prix. 0487-26.5919. (D51680)

Recherche vieilles plaques anc. de réclame en email, Alja, Belg. Spa ou autres, de 10 à 1000€ et + selon modèle, visite médicale, Liège. 0475-690445 - jokio@telenet.be (D51247)

Av: 12 volumes, livre "Le million d'État" imp. 290€, poullier peu servi pour 3 ou 4 poules, laissé pour 100€, si pas intéressé s'abst. 0472-49.1813. (D51775)

Av: chaise roulante électrique, c. devant et derrière, ét. neuf. 0474-74.57.86. (D51784)

Av: matelas médical neuf, mousse Gody 15cm, jamais servi, 100€ + housse bleue, voir facture 21/06/15, acheté 186€ chez Solival/Qualis, rég. Namur. 0474-96.20.65. (D51789)

Dame 80a, en forme, cherche compagne pour visiter les expositions à Bruxelles, pour partager le plaisir de découvrir. Baugnée M-Th, av. G. De Greef, 377 bte 264, 1090 Jette. (D51817)

Av: lit médic. électr. compl. b. état + matelas et housse + matelas anti-escarres avec compresseur, 2 barres sécur. et perroquet, 450€, chaise percée noire 15€. lolhoest@voo.be - 0496-812487 (D51814)

Av: lit médical avec relève buste et jambes, électr. (télécommande), sommier lattes Latoflex, 4 roues (freinage indépendant), matelas neuf, épaisseur 15cm, 550€. 0495-28.25.06. (D51832)

Av: mbles. blanc de living en 3 éléments, vitres teintées et éclairage: 450€, ét. impec. table ronde et 6 chaises sièges et dossiers velours, 300€, cuis.gaz 150€. 0499-34.34.64 - 065-66.90.37. (D51825)

Av: piano américain, modèle mini, marque Brasted, 7 octaves, bois acajou, H 90cm, 450€, rég. Bruxelles. 0478-871.81.16 (de 10h à 18h). (D51798)

Av: siège auto Axiss pivotant, BB Confort, parf. ét. coul. taupe, de 9 à 18kg, 125€, barrière sécurisée BB Premier Indicator, BabyDan, métal brun, 300€. 04-264.10.20. (D51830)

Av: cse. décès, vêtements homme, été/hiver, T60/62, état impec. 064-26.18.95 ou 0474-34.37.00. (D51776)

Av: luminothérapie (lunettes) avec chargeur + écran, pour dépression saisonnière, acheté: 250€, revendu: 150€ chacun 0477-19.29.81. (D51808)

Recherche, voiturette pour homme handicapé, grandes roues et bon état, rég. Mons, Ath. 065-22.64.41. (D51806)

Av: cuisinière gaz naturel (Zanussi), très bon état, à emporter, 100€. 0478-58.69.89. (D51805)

Av: scooter médical pr pers. handicap., Vénu Sport, ét. neuf, ach.: 1.539€, vendu: 700€, se démonte en 3 poses., se range dans coffre voiture. 056-58.88.96. (D51801)

Av: magnif. souprière étain et autres objets, chaudron curateur et douille 85cm H, chaudière, lampes etc... 081-30.85.23. (D51797)

Av: cse. décès, divers meubles, ch. à coucher, sàm, salon, divers. 0496-6715.67. (D51783)

Av: uniforme de gendarme complet, année 60 avec képi, casque. 0494-06.38.69. (D51796)

Av: table nuit/roulottes avec frigo intégré + porte et tiroir H.81, L.53, Pr.55, idéal pr pers. alitée, achat en 7/2011: 616€ avec preuve paiement, vendu: 250€ (à discuter). 0474-68.96.97. (D51810)

Av: 73 bouteilles pr jus de pomme, 14 livres/la guerre, 1 encyclopédie/médecine, 1 parc enf. en filet, neuf, pas servi, 1 lit enf. en chène. 061-65.57.39. (D51785)

Av: lit médical neuf compl. avec matelas et matelas anti-escarres avec table repas/roul. 500€, faut. relax Revilax 4 posit., 4 chaises Fornica, prix à disc. 0495-69.45.82. (D51780)

Av: matelas médical 1p Gomy, tribune ét. impec., 1 tondeuse électr. Prescott TP 1138, 1 lave-vaisselle Bosch Silent, 1 table de cuis., + 3 chaises Fornica, prix à disc. 0495-69.45.82. (D51780)

Av: 3 robes de cérémonie + chapeau/gants/sac, porté 4h, état nt, souliers neufs, chapeau, vase chinois etc... (brocante). 0494-58.64.20. (D51779)

Emploi/Service

Dame sérieuse et bonne présentation, cherche place entretien de bureau, aide pr pers. âgée, repas, courses, entretien maison, visite médicale, Liège. 0497-43.52.19 - 04-374.05.48. (E51823)

Électr. pensionnée 45a de métier en ordi d'IPP, TVA, accès, prof. r exploitation, accepte ts trav. de mise en conformité, transfos, domotique, vidéo surv., parloph. 0475-458820 - 010-814405 (E51809)

Garde malade, dame de compagnie, expérimentée, garderie, sécuriserait personnes âgées pendant les nuits. 0465-2178.62. (E51818)

Enseignante retraitée: cuisine pour famille ou petite communauté et garde enfants pour jeux et devoirs. 010-4104.53 - 0478-46.66.00. (E51822)

Monsieur expérimenté en maçonnerie / carrelage cherche travail. 0472/39.69.18. (E51753)

Cherche personne sérieuse pour conduire mon fils à l'école et le récupérer, de Saive à Liège. 0479-4124.02 - 0476-73.26.83. (E51787)

Garnisseur en feutails, travail à l'ancienne, tissu, cannage, rempaillage, Maison Didot à Namur. 081-40.04.80. (E51791)

Dame graduée en secrétariat, expérimentée en secrétariat et administration d'une asbl, cherche travail employée administrative, plan A.P.E. 0465-62.14.11. (E51807)

Informaticienne indép. vous aide à créer de beaux sites Internet, attractifs et à un prix abordable, rég. Hainaut. 0485-61.48.05 - info@dd-dransart.com (E51820)

Immobilier

Quievrain, piano 4 fac, av. jard 6a clôt+s+pains, 2ch, dbl. vitr. + volets part.,+alarme électr. ok, wc, sd, tt.carré, cuis.sem.ég., av. porte-fenêtre, chff.c.m. RC469. 0471-447625 - immoweb (V51799)

Av: Rance, près Beaumont, Chimay, maison beau potentiel, cave, rég. gliv., séj., cuis, wc, ét.: 3ges, ch., sdb, grnir, gar., buanderie, chff.c.m., ter.5a, rc791. 0498-74.51.60. (V51773)

Av: St-Hubert, rég. 8,5 a., quar. calme, splendide villa Sch., 240m2, séj 41m2, esp. prof. 30m2, park, gar. 2 v., caves, jardin/rég. sud, photos, 325.000€. Fd. pp. 315k - 0478/76.79.43 (V51763)

Av: super appart. La Panne Espalanade, 2 balcons, vue mer 100% soleil, liv., 2ch., sdb, cuis., équip., tt. mbli., garage eb, option, visites sur rendez-vous. 0474-29.05.07. (V51752)

Av: Westende studio mbli. 25m2, vue/mer, Te ét., hall d'entrée ac arm. encastré, liv. gde baie vitrée, cuis., coin à manger, coin à dormir 4p, sdb avec dche, 100.000€. 0477-3710.15. (V51723)

Av: Rebecq, villa style Bretagne, surface hab. 188M2, 5ch + bureau, garage 2 voitures, living pl. sud, 14a., 330.000 EUR. Photos s/immoweb - 0472-50.33.58 (V51748)

Location

Liège, Mr retraité ss. prob. financ., att. val. hum., châteauroux, positif, gde. dispo. pr activités, recherche en colocation, partie de maison pr. partag. services et conviv. 0493-66.65.39 (V51833)

Ottignies centre, appart. 2ch, tt.conf., 2e.ét., asc., 87m2, à 2 pas de ttes. facilités, 790€/mois + chges, dispo. à comenir. 0478-76.14.08. (L51829)

La Panne, belle maison 3 apparts., 15' plage, excellent état, rez. superbe avec véranda + jard. sud, revenus localis à prévoir: 1525€. 0475-90.11.11 - alainponcelet@skynet.be (L51788)

Marbais-la-Tour, 2 aptt. ds. parc arboré et muré d'ha. hall, gd séj. av. cuis.ég., lch. 15db, ds. maïs, de maître rénov. aptt. pers. mob.réd., asc. centre village, 700 et 800€. 0476-89.07.23. (L51804)

Arlon, à l' très beau stud. pr 1 trav. à 3km d'Arlon et 25km de Luxembourg, vue magnif., calme, terr., jard., salon, cuis. ch. en mezz, douche, chauff. élec.+casette: 500€/mois. 0032-475377215 (V51735)

Mobilier

Av: table basse en chêne massif, dim: 125 x 0,55 x 0,45, pv. 125€. 0497-57.07.26 - après 7/09: 0476-27.34.87. (M51812)

Villégiature (Belgique)

Coxide, digue, 5e, 4p., 2 ch, tv, cuis. + liv., vue mer, salle de bain, 380€ septembre octobre ch.c. 0479/4154.43 (V51765)

Pesche, gîte jusqu'à 8p., dans la forêt devant la rivière, chez le garde forestier. www.giteforestier.be-060-34.91.55. (V51831)

Spa, villa pl. pied rénov., 3 épis, 3ch, cuis.ég., terr. couv. vue+orient., gd. jard. sécr. avec, aptt: 180€/sem., 300€/w.e + ch. 0497-35.13.32 - chevard225@gmail.com (V51816)

Ard. pr. La Roche, chambres d'hôtes et gîtes 2 10-20p., endr. calme. 084-34.44.31 - www.gitesdavid.be (V51768)

Coxide, app. 5p., 2ch, sdb, wc, cuisine, living, hall, 30m, digue, côté soleil, tt. confort, tv, dvd. 04-370.15.63 - 0473-69.34.34. (V51793)

Ostende, appart. meubl. lch. tt. conf., vue lat. mer, sem., qz., mois, max. 4p., 50m plage, centre ville, casino. 0496-44.98.74 - 02-218. 69.56. (V51781)

Middelkerke, app. face mer, 4p., lch., sdb, gd liv., cuis.ég., tt.cf., terr., 4e.ét., asc., facil. pk. gratuit, ill. aptt: 02/10, w-e/sem/qz. Noël: 19 au 26/12. 060-21.22.79 - 0473-42.48.27. (V51794)

Coxide, appart. 2ch., 30m de digue, côté soleil, w.e., sem., qz. 02-374.43.27. (V51800)

Knokke-Heist, Laguna Beach, location septembre, appart. 6p., accès piscine, 220€/sem. 0489-93.30.70 - 0477-18.79.30. (V51824)

Coxide, villa rénovée, confort, 4 ch., 2 sdb, 14p., jard., gar., 900m de la plage, ét.é: 1.050€/sem (chges. comprises). 0479-49.86.11. (V51833)

Longfaye calme hameau Htes Fagnes, nb. prom., vélo, vtt, ski, asc. ferme, gîtes ruraux 3 épis, clairs spac. 1-2 ou 3ch. 080-33.97.19 - henri.fagnoulet@skynet.be - http://loqerskytbiog.be (V5111)

Westende, à l. tr. beau stud. mod. coin digue, v. mer, 2e.ét., 4p., lch. sép., tv, tt. cf., asc., lib. 2e.ét. oz. ct., Toussaint du 31/10 au 8/11 et du 19 au 26/12. 071-342667 - 0478-720705. (V51815)

La Panne, appart. rénov. 6-7p., gar., tt.cf., lumin. spac., 90m2, 3 vélos à dispo., vue lat. mer 30m, cuis.ég., 2ch, gd liv., + canapé-lit, proxcenrte et comm. non fum. 350 à 500€/c. 0478-457076 (V51769)

Coxide, à l., sem., qz., mois, aptt. rez. conf., b. équip., proxc. digue, part. priv., 2 ch., 4p., couv. idéal pers. âgées, sans animaux, doc. pr. mai/dém. 071-36.86.25 - 0476-54.95.33. (V51812)

Lacs de l'Éau-d'Heure, gîte de rêve, 3 épis, jusq. 9p., tt.cf., internet, jard., pkg. prom. balisées, douceur d'l village ent. de champs et de bois. 0477-96771 - www.giteletileul.be (V51575)

Coxide, aptt 2ch, tt. conf., mod. et soign. digue de mer, photos et tarifs aut-hiv: pierrardcoxyde.skyrock.com ou 0473-92.13.56. (V51745)

La Roche/Ard., mais. restaur., 2-3ch., ttes. comm., calme, bord de l'Ourthe, terr. vue/Ourthe, accès aux commerces à pied, w.e., sem., qz., photos. 0497-94.72.18 - nathalie.fisson@skynet.be (V51803)

Westende-Bains, à l. studio tt.conf., super. vue/mer, à pers. soign., max 4p., asc., spacieux, lumineux, mignon, proxc. mag., bon prix, sem., qz. w.e. 04-3794067 - 0498-786615 (V51813)

St Idesbald, appart.soigné, 70m2, 6p., 20m digue avec vue grand angle/plage, très lum., 2ch., tt. conf., pkg. soigné, chges. comm., basse sais.: 365€/s., 645€/q. 0489-59.00.07. (V51834)

Profondville studio 2p, rdch./immeuble.calmé ds. forêt, belle randos, proche GR 125, tt.conf., lessiv., internet, 300€/2 sem. www.lagrandehulle-profondeville.be - 0476-78.91.48. soic. (V51589)

Coxide St Idesbald, particulier loue villa au calme, tt. conf., 4 ch., sdb, douche, séj. W., sem., quinz., Toussaint, Noël, N.A. 010/24.34.28 - 0475/61.10.52 (V51761)

La Panne centre, aptt vue mer avec terr. conf. et gar., 2 sdb, l'ch. d'eau, hyp. équip., liv. tr. lum., vélos, à louer tt. l'année, pas d'animaux. 0494-81.21.47 ou 067-33.10.14. (V51574)

Malmédy, Cigneval, gîte de vacances, site unique, 2-5p., dépliant sur demande. T.él/fax: 080-33.92.89 - 0474-68.19.74. (V51744)

Villégiature (France)

C d'Azur, Villefranche-sur-mer, appart. 2-3p., pl. sud, impec., ds. résid. calme, vue mer, proxc. commerces, plages, trans. en commun, air cl., libre tte. l'année, phot. disp. 0477-62.74.43. (V51301)

Corrèze, très beaux gîtes, 4 à 6 pers., 3 ch., la sem.: 350 à 600 EUR, étang de pêche, calme assuré. 0033-631.17.10.10 - www.gite-de-france-immosurf (V51759)

Provence, Ventoux, luxueuse villa 4ch., 10p., pisc., magnif. vue sur Ventoux, terr. de pétanque, prix avantageux en sept. 0032-475.74.54.90. (V51772)

Côte d'Azur, 10km Menton, appart. 4p., face à la mer, liv. avec terr., ch. sdb, cuis. avec v. vaiss. et mach. à laver, ttes. périodes. 0495-21.27.29. (V51802)

Prov. Mt-Ventoux sud/Crillon le Brave, gîte ent. nf./2p., cuis.ég., dche ital., literie ht. de g., pisc.chff., terr., havre de px au soleil, loc. sem. sept et oct 0033-490363753 (V51731)

Corrèze Fr., magnif. rég. ch. d'hôtes, 1 sem + pt./dég.: 350€ p/2 pers., 15j -10%, poss. table de légumes. 0033-771.63.92.83. (V51724)

Côte d'Opale, Wissant, à 50m plage, appart 4 p., séj. 2 clic-clac, TV, cuis. équip., 1 ch., sdb, wc, sép., terr. ocl., tt. conf. 0495/32.28.95 - zimwatapp@gmail.com (V51722)

C. Azur, Menton, Roquebrune, appart. lch., 2 terr., pt. immeuble, 2e.ét., asc., proxc. mer, maqas, bus, sem., qz. ou mois. 0474-56.97.80 - site: roquebrune.wordpress.com (V51771)

Prov. ds. résid. calme avec pisc., mais. 2ch, tt.conf., 2/5p., clim., jardinier clôt., terr., pk.priv., prix int. dégr. h.s., loc. tte l'année. 0478-62.33.36 - web: amiv.com/site13606. (V51792)

St-Cyprien-plage (Roussillon), ill. villas 4/6p., libre toute l'année sauf mois de mai, pisc., tennis, mer, commerces à 250m, diaporamas à voir. 02-305.71.43 - 0478-45.51.91. (V51811)

Languedoc - Roussillon, spécial retraités, hors vac. scolaires, mais. tt. conf., jusque 8p., village viticole, jard., terr., emal, voiture, photos et infos. 0475-52.53.47. (V51828)

Languedoc, Port Fitou, 15km de Perpignan, appart. 5p., tt.cf., cuis.ég., terr. vue/ Garrigue, pisc. tennis-mer, aptt: 350€. 081-63.44.95 - mcwcnin@hotmail.com (V51771)

Offres de service

LA CONSULTATION ONE DE SAINT-JOSSE RECHERCHE DE TOUTE URGENCE (H/F):

> un bénévole pour assurer l'accueil des parents et de leurs enfants une demi-journée par semaine - aucune compétence particulière requise - régularité exigée. Rens.: 0473/95.40.47. E. Van Goethem.

L'ÉCOLE SAINTE-MARIE À ST-GILLES RECHERCHE (H/F):

> des lecteurs bénévoles à partir du mois d'octobre, pour lire des histoires à des enfants de maternelle, au moins une heure par semaine ou tous les quinze jours, à la bibliothèque de l'école, les jeudis et les vendredis de 9h à 10h. Rens.: 0476/55.48.68. Christine Nottet, bibliothécaire.

L'ASBL "CHANTIER" ACTIVE DANS LA FORMATION D'ADULTES À CHARLEROI, RECHERCHE (H/F):

> des volontaires pour l'animation d'un atelier cuisine ainsi que pour la mise en route d'une épicerie sociale - défraiement des frais. Rens.: 071/29.88.48 ou b.forget@efctchantier.be

Bretagne. C. d'Armor, à 10km des plages, charm. mais. en pierre avec magnif. jard. ds. village classé, capac. 8p., aptt: 300€/sem. www.facebook.com/esmarloiyats - 0474-98.43.48. (V51778)

Villeneuve - Loubet, Côte d'Azur, 200m plage, quart. résid., grd. stud., ét. hiver. 081-73.68.98. (V51827)

Provence, Verdun, Lac Ste Croix, villa 5 p., studio 3 p. 081-21.61.85 - http://picasaweb.google.com/lesavresses (V50866)

Bretagne, Plouguerneau, 70m mer, mais. indép., côte naturelle avec 4 criques et plages de sable, à l'embranch. de Ford Breton, face au phare de l'Île Vièrge. 0477-276514 - jpdj@hotmai.com (V51048)

Arèdeche sud, Gossierres, mais.b.ég., 3/5 ou 6/8p., calme, bordure garrigue, amb. familiale, pisc., guide balad. etc... loc. du sam. au sam. jusque octobre. 0496-35.34.68 - 0033-674.67.33.73 (V51570)

Villégiature (Autres pays)

Majorque, Illes Balears (Santa Ponsa), ill. aptt. 100m2, rdch., 2ch., 2sdb, terr., jard., park., bord mer, zon. calme résident., ttes. facilités. 085-23.09.44 - 0497-03.46.69. (V51639)

Incroyable! aptt: 295€/sem., Valais Suisse, Ovronnaz, spl. aptt. 2-6p., lux.ég., imm. terr. sud, piscine, vue spl., gd conf., bel. prom., 3 pisc. therm., doc+photo. 02-6533525 - 0477-20.49.91. (V50902)

Esp. Torrevieja, Alicante, appart. 6p. ds. résid. priv. avec pisc., rez. 3ch, salon, cuis., sdb, tv, airco, près des commerces, 1,5km mer, prix selon saisons. 0475-84.04.18. (V51244)

C. Blanca, Torrevieja, liv. au soleil, appart. standing nf., 4p., 2ch., ds. résid. priv.calmé, gde.pisc. et jacuzzi, 2sdb, airco, pkg. priv. 350€/sem. h.s + chges, prix longue durée. 0477-282138. (V51790)

Espagne Sud bord mer, app. 4p., lch., sdb, tennis, pisc., TV, restos + magasins à prox., sept., 690 €/qz - 0479/4154.43 (V51766)

CHEZ NOUS, ÇA VIT

L'Alliance nationale des Mutualités chrétiennes à Bruxelles recrute un(e):

Responsable du service francophone Marketing Information Communication (h/f)

Le Service Marketing Information Communication (MIC) a pour missions de développer, de réaliser et d'évaluer la stratégie commune aux Mutualités francophones et germanophone (MCFG) en matière de marketing et de communication en lien avec la stratégie de l'organisation et au service de cette dernière. Cette équipe coordonne et développe des actions et des outils communs de communication et d'information vers le grand public (membres et non-membres) et la presse, et supervise le marketing des services et avantages.

Votre fonction

- En tant que chef de service, vous assurez la coordination et l'animation d'une équipe : sélection, accompagnement et évaluation des collaborateurs, répartition des tâches, supervision des projets, développement des collaborateurs, coaching, formation, circulation de l'information...
- Vous êtes responsable de définir un plan d'actions en lien avec la stratégie de l'organisation et en assurez le suivi (budget, réalisation, évaluation), en collaboration étroite avec la Direction.
- Vous coordonnez les réunions pour la communication, le marketing et internet au niveau du Secrétariat national et des mutualités.
- Vous coordonnez les campagnes cross-médias nationales.

Postulez en ligne avant le 15 septembre via

www.mcjobs.be



La solidarité, c'est bon pour la santé.

Offres d'emploi

LA CSC NAMUR-DINANT RECRUTE (H/F): > un permanent interprofessionnel

CDI. Profil: diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou expérience équivalente - affilié à la CSC et adhérent aux valeurs de la CSC et du MOC - permis de conduire B - disponibilité pour le travail en soirée et le week-end - habiter ou s'engager à habiter l'arrondissement de Namur ou Dinant - connaissances informatiques

Envoyez votre candidature avec une lettre de motivation et CV pour le 21 septembre à Thierry Jacques, Secrétaire Fédéral, CSC Namur-Dinant, chée. de Louvain 510 - 5004 Bouge.

CF2D, ECONOMIE SOCIALE & DÉVELOPPEMENT DURABLE, RECHERCHE (H/F): > un assistant social - responsable du public cible en insertion

CDI - mi-temps - conditions ACS. Fonction: suivi des ressources humaines dans le dispositif d'insertion ILDE - suivi administratif, pédagogique du "public-cible" et organisation des formations - communication. Profil: expérience en insertion socioprofessionnelle et/ou économie sociale - autonomie dans les tâches - capacités de créativité, d'analyse, de communication, et de rédaction.

Plus de détails sur www.cf2d.be
Envoyez votre candidature à helene.moukoudi@cf2m.be

LA CLINIQUE ET MATERNITÉ SAINTE-ELISABETH À NAMUR RECHERCHE (H/F): > un infirmier

pour le service de radiothérapie - CDI. Plus de détails sur www.cmsenamur.be
Envoyez votre candidature manuscrite avec CV à B. Libert, Directeur général, Clinique et Maternité Sainte-Elisabeth, pl. Louise Godin 15 - 5000 Namur.

LA CLINIQUE SAINT-LUC DE BOUGE RECHERCHE (H/F): > un technologue-infirmier en imagerie médicale

CDI - temps plein. Plus de détails sur www.slbo.be
Envoyez votre candidature pour le 30 septembre à recrutement@slbo.be ou Clinique St-Luc, Département RH, rue Saint-Luc 8 - 5004 Bouge.

LA MAISON MARIE IMMACULÉE ENGAGE (H/F): > des infirmiers de nuit > des infirmiers

pour l'Olivier à Uccle - temps plein/temps partiel CDI - temps plein. Plus de détails et candidature sur www.asbl-mmie.be/emploi

LE CHU DINANT-GODINNE ENGAGE (H/F): > un infirmier chef chirurgie orthopédie et cardiologie + réserve de recrutement de profils d'infirmier chef

site Dinant - CDI - temps plein - entrée en fonction en octobre. Plus de détails sur www.chudinantgodinne.be
Envoyez une lettre de motivation et CV pour le 4 octobre à recrutement-chu@uclouvain.be

LE CENTRE SOCIAL DU BÉGUINAGE À BRUXELLES RECHERCHE D'URGENCE (H/F): > un responsable pédagogique en alphabétisation

contrat de remplacement - 19h/sem. - engagement immédiat - conditions ACS. Profil: bachelier travailleur social, assistant en psychologie, éducateur ou assimilé - habiter Bruxelles. Rens: 02/219.12.51. Envoyez une lettre de motivation et CV à steph.eugene@gmail.com ou Centre Social du Béguinage, rue du Béguinage 3 - 1000 Bruxelles.

CULTURE

Théâtre jeune public

Une école de la vie

Le théâtre jeune public belge est riche et de qualité. Il nous offre des spectacles de divertissement qui font sourire et permettent de s'évader. Mais les compagnies qui s'adressent aux enfants osent également mettre en scène des sujets plus délicats, qui touchent et font partie de la vie. Comment aborder des thèmes sensibles lorsqu'on s'adresse aux plus jeunes ? Le théâtre doit-il avoir un rôle pédagogique et/ou thérapeutique ? Réflexions.



© Université Théâtre

"Quand on chasse on mange, quand on mange on grandit, quand on grandit on quitte le nid pour faire des petits et c'est reparti." Ces paroles, c'est Alba, une petite chouette, qui les prononce. Alba ne veut pas manger car elle ne veut pas grandir. Elle est l'héroïne de *Poids plume*, un spectacle accessible dès l'âge de 7 ans. Perrine Ledent, l'auteure de la pièce, souhaitait aborder le thème de l'anorexie à travers le monde des rapaces. "Un rapace ne vole que s'il y a urgence, comme par exemple pour aborder la peur de grandir et les troubles de l'alimentation."

Ne pas édulcorer

Comment s'exprimer sur de telles préoccupations quand on s'adresse à un public qui fait ses premiers pas dans la vie ? Ariane Buhbinder a créé la compagnie Anneau théâtre. Elle a notamment donné vie à *Monsieur Toubli*, un spectacle qui parle des troubles de la mémoire chez les personnes âgées. Selon elle, le théâtre jeune public ne doit pas censurer. Elle a la conviction que les enfants n'ont pas envie qu'on leur cache des choses. "À trop protéger les enfants, on finit par ne plus oser leur parler de la vie. Je fais souvent appel à mes souvenirs d'enfance et j'essaie de faire des liens entre mon propre enfant intérieur et l'enfant d'aujourd'hui. Les enfants sont clairvoyants et ont plus de vécu qu'on ne l'imagine." Lorsqu'elle a décidé d'aborder le thème de l'anorexie, Perrine Ledent ne s'est pas demandée s'il s'agissait là d'une thématique trop sensible: "Les enfants sont moins conventionnels, moins retenus que les adultes. Quand ils posent des questions après la représentation, souvent ils ont déjà la réponse. On leur renvoie alors leurs interrogations; on ne leur donne pas d'explications. Poids plume propose une fin ouverte. Les enfants doivent comprendre qu'il n'est pas aisé de guérir de l'anorexie". Ariane Buhbinder ajoute: "C'est important de parler des préoccupations

contemporaines des enfants. Mais il faut être conscient de l'impact des images; elles sont plus fortes que les mots et peuvent marquer plus longtemps la mémoire d'un enfant. Là est notre responsabilité".

Sarah Colasse, directrice du Centre dramatique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse, souligne l'importance des bancs d'essais. Ils sont très souvent pratiqués par les compagnies de théâtre jeune public. "Ce processus est actif depuis une dizaine d'années. Les artistes prennent un temps pour expérimenter le travail en cours avec les enfants. Ils peuvent réajuster des choses en fonction des perceptions. Ils rencontrent aussi les adultes qui les accompagnent. Cela permet de ne pas jeter en pâture des créations. Les bancs d'essais sont aussi intéressants pour déterminer l'âge d'accès au spectacle."

Entre théâtre et pédagogie

Si les spectacles peuvent être soumis à l'avis des enfants et des enseignants, il n'est toutefois pas question de les instrumentaliser. De nombreux enfants vont au théâtre uniquement dans un contexte scolaire. Les compagnies sont conscientes que leurs œuvres, lorsqu'elles abordent des sujets délicats, sont matière à interrogation. Elles prévoient, entre autres, des carnets d'accompagnement pour les exploiter et inviter l'enfant à s'exprimer sur ce qu'il a compris et ressenti. Si une collaboration avec les enseignants est intéressante, les démarches artistiques et pédagogiques doivent rester différentes. "Le danger, c'est le formatage", prévient Sarah Colasse. "On n'y est heureusement pas du tout pour le moment. Il faut maintenir la pluralité des sujets et des formes." "Avec l'approche artistique, on vise un écho émotionnel, esthétique, de l'ordre de la réflexion, enchaîne Ariane Buhbinder. Il ne s'agit pas de l'acquisition d'un savoir quantifiable. C'est davan-

Monsieur Toubli: quand la mémoire flanche...

tage une initiation, un point de vue sur la vie; ça fait partie de l'apprentissage avec un grand A."

Du théâtre pour aller mieux

Être ému, rêver, éveiller l'esprit... Peut-on parler de visée thérapeutique? La réponse des trois professionnelles du théâtre jeune public est unanimement négative. Certes, l'art peut avoir un effet cathartique, mais ce n'est pas un but pour un artiste, qui n'est ni psychologue ni assistant social. "On fait de l'art pour l'art et il y a d'office plein de choses qui en découlent, dit Sarah Colasse. Bernard Grosjean, formateur en théâtre-éducation, parle des bénéfices collatéraux. Par exemple, apprendre à vivre ensemble, à partager, à aller mieux, à prendre sa place... Il ne faut pas venir au théâtre pour guérir, non ! Le théâtre emmène ailleurs les enfants qui en ont besoin. Il peut agir comme miroir. On est autorisé à y déposer les émotions qu'on a vécues. La distance permet de mettre les choses hors de soi."

"À trop protéger les enfants, on finit par ne plus oser leur parler de la vie".

leurs enfants qui en ont besoin. Il peut agir comme miroir. On est autorisé à y déposer les émotions qu'on a vécues. La distance permet de mettre les choses hors de soi."

La culture est essentielle; elle structure à tout âge. Grandir, c'est être capable de se projeter dans le symbolique, c'est prendre de la distance par rapport à ce que l'on vit. Comme le dit joliment Ariane Buhbinder: "Emmener dans des univers oniriques et développer les imaginations, c'est important, cela peut entraîner des petits miracles. Ouvrir des fenêtres à l'intérieur des jeunes spectateurs, être plus sensible à soi-même, oui, cela peut parfois être thérapeutique".

// ESTELLE TOSCANUCCI

>> Plus d'infos :

- Centre dramatique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse : 064/66.57.07 • www.cweje.be
- Poids plume : 0493/20.17.98 • www.alula.be
- Monsieur Toubli : 0474/90.86.51 • www.anneautheatre.be

Éditorial Elisabeth Degryse // secrétaire nationale



Bulletin de rentrée pour le transfert des compétences

Il y a un peu plus d'un an, le 1^{er} juillet 2014 marquait le "coup d'envoi" des transferts de compétences liés à la 6^{ème} réforme de l'État. Depuis cette date effectivement, la gestion de certaines matières venant du Fédéral est transférée aux Régions ou aux Communautés. En matière de santé notamment. Ces derniers mois ont vu quelques grandes avancées se concrétiser tandis que certaines inerties nous inquiètent. Petit tour d'horizon.

Un organisme wallon "bien être et santé, handicap et famille"

C'est début juillet dernier que le gouvernement wallon a passé le cap d'une étape importante pour mettre en œuvre le transfert des compétences : la définition de son modèle de gouvernance. En effet, le texte pour la création de l'organisme qui va recevoir ces compétences a été approuvé en première lecture. Le parcours législatif de ce décret n'est pas tout à fait terminé, mais l'essentiel est fait. Comme l'Inami existe au Fédéral, une agence wallonne pour la santé (dont le nom est encore à déterminer) sera le lieu de la co-gestion et des décisions dans une série de domaines : politiques de prévention et de promotion de la santé, organisation de la première ligne, planning de construction des hôpitaux, tarifs dans les maisons de repos, aides à la mobilité, santé mentale...

Cette nouvelle agence sera gérée de façon paritaire et les mutualités y auront une place importante. En effet, nous serons présents, comme nous l'avons soutenu, dans les comités dit "de branche", et particulièrement au sein des branches "bien-être et santé" et "handicap". Cette participation nous apparaît essentielle au regard de l'expertise mutualiste dans ces matières, et du rôle que les mutualités ont à y jouer pour l'avenir.

Ces comités seront en charge des politiques et des budgets relatifs à la santé et aux personnes handicapées en Région wallonne. L'Awiph (Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées), quant à elle, sera incorporée à ce nouvel organisme d'intérêt public.

Une assurance autonomie wallonne ébauchée

Cet été a également été marqué par une autre avancée majeure en Région wallonne : l'élaboration d'un projet d'"assurance autonomie". Le gouvernement wallon s'est accordé début juillet, sur le déploiement de ce dispositif dans le futur. La Mutualité chrétienne s'en réjouit, d'autant que notre memorandum avant les dernières élections législatives évoquait ce point. Selon l'accord du gouvernement, la gestion de cette nouvelle assurance sera confiée aux organismes assureurs, entendez les mutualités. Une cotisation obligatoire sera perçue par l'intermédiaire des mutualités. La mise en commun des moyens ainsi collectés permettra de financer des services pour favoriser l'autonomie de la personne et son accompagnement à domicile. Les grands contours du modèle, les différentes modalités organisationnelles et la date d'entrée en vigueur du dispositif devront faire l'objet de concertation avec les organismes assureurs.

Le gouvernement bruxellois ne peut plus attendre !

Les choses sont moins avancées à Bruxelles concernant la mise en œuvre des matières transférées ; le gouvernement bruxellois semble avoir d'autres priorités. Ce n'est pas faute d'attirer l'attention des ministres compétents sur l'importance de veiller à la santé des citoyens bruxellois et sur l'urgence de définir un mode de gestion des matières transférées à la Commission communautaire commune (Cocom). Les signaux du politique ne sont pas encourageants.

Début juillet, une délégation de la MC a eu l'occasion de rencontrer le gouvernement de la Région bruxelloise mais l'entrevue fut peu rassurante. La complexité institutionnelle, le morcellement des compétences entre ministres de la santé (7 au total !), les divergences de visions politiques participent d'un retard important dans la prise en main de ce dossier. Les enjeux sont pourtant colossaux pour les politiques de santé à venir. La construction d'un organisme d'intérêt public pour les gérer est essentielle. Il est grand temps que Bruxelles se réveille, alors que la Flandre et la Wallonie ont avancé ou avancent de leurs côtés. Les accords de la Sainte Emilie qui prévoyaient une convergence des politiques francophones semblent, quant à eux, déjà bien éloignés des préoccupations des partis politiques francophones.

Soyons de bon compte, le gouvernement travaille tout de même à l'élaboration d'un "plan de santé bruxellois". Il déposera prochainement le résultat de consultations du secteur (hôpitaux, organismes assureurs, prestataires, associations d'usager, services...) dans la perspective de fournir des balises pour les futures politiques de santé bruxelloises.

Les allocations familiales, à l'horizon 2019

En Région wallonne, il est clairement établi que les allocations familiales feront partie du nouvel organisme d'intérêt public dont nous parlons plus haut. La matière "allocations familiales" doit être transférée au plus tard en 2019. D'ici là, il va falloir affiner les choix politiques et travailler notamment sur les conditions d'octroi et une nouvelle organisation des caisses existantes.

Côté bruxellois, le constat est le même que pour la gestion et l'élaboration d'un organisme d'intérêt public en charge de la santé : rien ne bouge... Les partis de la majorité ne paraissent pas tous d'accord sur le modèle de gestion à adopter. Ils semblent hésiter entre un modèle intégrant cette matière avec celles de la santé et de l'aide aux personnes ou un modèle dans lequel la définition et les budgets des politiques familiales seraient isolés du reste.

Si nous devons remettre des bulletins en cette période de rentrée, les Wallons feraient office de bons élèves; tandis que les Bruxellois auraient encore du pain sur la planche. Il apparaît en effet clairement que la Région wallonne a pris le taureau par les cornes et met de l'énergie pour construire son propre modèle de sécurité sociale. À Bruxelles, il est grand temps que le gouvernement se mobilise, entame les concertations avec les acteurs concernés et prenne des décisions.

Au-delà, ne perdons pas de vue que nous sommes seulement au stade des discussions sur les outils. Dès que les organismes concernés fonctionneront correctement, l'enjeu sera plus important encore : l'accessibilité et la cohérence des politiques de santé entre Région wallonne et Région bruxelloise.

ça se passe

// Exposition

Du mercredi 9 au samedi 19 septembre, l'ASBL Jardin'âges organise l'exposition "Ancr'âges / Encr'âges", une rencontre entre artistes valides et porteurs d'un handicap mental. Conférence et table ronde sur l'art brut le dimanche 13 septembre. **Gratuit**
Lieu : place de l'Université 1 à 1348 LLN
Infos : www.jardinages.be

// Biodiversité

Le samedi 12 septembre à 16h30, l'Association des Français de la Province du Luxembourg accueille J-M Peff pour une conférence sur le thème "La Biodiversité, Pour qui ? Pourquoi ?" **Prix : 5 EUR**
Lieu : ULG, av. de Longwy 185 à 6700 Arlon
Infos : 0491/02.44.28

// Jardins en fête

Le dimanche 13 septembre, 40 jardins et parcs bruxellois s'ouvrent au public (inscription nécessaire). **Gratuit**
Lieu : Bruxelles
Infos : 0471/71.52.92 • <http://jardinsenfete.brpp.net>

// Accompagner le deuil

Du jeudi 17 septembre au jeudi 10 décembre, le Centre spirituel Notre-Dame de la Justice propose un parcours d'accompagnement du deuil (une séance par semaine). **Prix : 25 EUR / séance**
Lieu : av Pré au Bois 9 à 1640 Rhode-St-Genèse
Infos : 02/538.24.60 • www.ndjrhode.be/formations

// Événement nature

Du vendredi 18 au lundi 21 septembre se tiendra "O'Nature", un événement consacré à la nature, au jardin, à la biodiversité et aux produits du terroir. **Prix : 10 EUR**
Lieu : Ol Fosse d'Outh 1 à 6660 Houffalize
Infos : 061/28.05.80 • www.vayamundo.be

// Maladie de Lyme

Le samedi 19 septembre de 8h30 à 18h, l'Association Lyme en peine organise une journée d'information sur la maladie de Lyme. **Prix : 10 EUR**
Lieu : place Cardinal Mercier 10-12 à 1348 LLN
Infos : www.facebook.com/LymeEnPeine

// Syndrome de Marfan

Le dimanche 20 septembre de 10h30 à 17h30, l'Association Belge du Syndrome de Marfan organise une journée détentée au Monde Sauvage d'Aywaille. **Prix : 20 EUR (adulte) / 15 EUR (enfant)**
Lieu : Fange de Deignée 3 à 4920 Aywaille
Infos : 04/355.13.50 • www.marfan.be

// Inégalités

Les lundi 21 et mardi 22 septembre, l'association ACRF - Femmes en milieu rural convie à deux journées d'étude sur l'accroissement des inégalités et les alternatives solidaires. **Prix : 18 EUR (conférences) - 49 EUR (repas et logement compris)**
Lieu : La Marlagne à 5100 Wépion
Infos : 083/65.51.92 • www.acrf.be

// Alzheimer Café Day

Le lundi 21 septembre entre 10h30 et 16h30, la Ligue Nationale Alzheimer Liga organise l'Alzheimer Café Day : animations, expos photos, stands d'information... **Gratuit**
Lieu : place de la Monnaie à 1000 Bruxelles
Infos : 0800/15.225 • www.alzheimer-belgium.be

// Le cerveau

Le lundi 21 septembre de 14h30 à 16h30, l'antenne UCL-ULB des aînés à Nivelles organise la conférence "Le cerveau dans tous ses états". **Prix : 6 EUR**
Lieu : Waux-Hall, place Albert 1^{er} à 1400 Nivelles
Infos : 067/21.25.97

// Épilepsie

Le lundi 21 septembre à 20h, la Ligue francophone belge contre l'épilepsie accueille une conférence sur le thème "Épilepsie, handicaps et qualité de vie". **Gratuit**
Lieu : av. Albert 49 à 1190 Bruxelles
Infos : 02/344.32.63 • www.ligueepilepsie.be

// Peur de la mort ?

Le mardi 22 septembre à 19h30 se tiendra un café pluriconvictionnel sur le thème "Pourquoi croyez-vous ? Par peur de la mort ?" **Gratuit**
Lieu : quai de la Haine 1 à 7140 Morlanwelz
Infos : 064/44.31.19 • www.cafetheo.canalblog.com

// Photos Nature

Du jeudi 24 au dimanche 27 septembre, l'ASBL Natagora investit le Vieux Namur pour un weekend de la photographie Nature. Expositions, animations. **Prix : 5 EUR**
Lieu : Vieux Namur à 5000 Namur
Infos : www.exposaves.be

// Face à la mondialisation

Du vendredi 25 à 18h15 au dimanche 27 septembre à 17h, le Centre Spirituel "La Pairelle" organise un week-end de réflexion sur le thème "Face à la mondialisation déréglée : de l'angoisse à l'espérance". **Prix : 112 EUR**
Lieu : rue Marcel Lecomte 25 à 5100 Wépion
Infos : 081/46.81.11 • www.lapairelle.be

// Festival Tempocolor

Les vendredi 25, samedi 26 et dimanche 27 septembre se déroulera le Tempocolor, un festival porté sur les enjeux Nord-Sud et le développement durable. Concerts, spectacles, animations, débats... **Gratuit**
Lieu : 4000 Liège
Infos : 04/250.94.37 • www.tempocolor.be

// Une société inclusive

Le samedi 26 septembre, l'ASBL Inclusion et Altéo-Sport organise la "journée des familles" : conférence sur le thème de l'inclusion, activités sportives et ludiques à destination des personnes valides et handicapées. **Prix : 12 EUR (repas compris)**
Lieu : Club Wolu Parc, av. Galopin 1 à 1150 BXL
Infos : 02/247.28.21 • www.inclusion-asbl.be

// Acouphènes

Le samedi 26 septembre à 15h, l'ASBL Belgique Acouphènes propose la conférence "Les acouphènes : approche selon la théorie des 5 éléments de la médecine traditionnelle chinoise". **Prix : 8 EUR**
Lieu : CHRN, 185 av. Albert 1^{er} 185 à 5000 Namur
Infos : 04/367.45.65 • www.belgiqueacouphenes.be

// Infirmi te motrice c r brale

Le samedi 26 septembre de 8h à 15h30, le Groupe d' tude de l'infirmi te motrice d'origine c r brale organise un colloque sur le th me "Autour de la personne infirme motrice c r brale adulte". **Prix : 40 EUR**
Lieu : rue des Aub pines 50 à 6800 Libramont
Infos : 061/23.85.62 • www.ardenne-orthopedie.be

// Tax shift, et apr s ?

Le mardi 29 septembre de 12h à 14h, le SPF  conomie, la Soci t  Royale d' conomiepolitique et l'universit  ouverte de la FWB organisent une conf rence d bat sur le th me : "Apr s le tax shift, quelle r forme fiscale ?" **Prix : 8 EUR**
Lieu : City Atrium C - Rue du Progr s 50 à 1210 Bruxelles
Infos : 071/53.29.06 • www.congresdeseconomistes.be

// Troubles de l'attention

Le mardi 29 septembre à 18h30, le Centre de Recherche Information Droit et Soci t  de l'UNamur convie à la 3^e s ance du cycle de s minaires " cologie de l'attention : vivre dans un monde hyperconnect ". Inscription via attention@unamur.be **Gratuit**
Lieu : UNamur, 21 rue Grandgagnage à 5000 Namur
Infos : <http://agenda.unamur.be>

// Formation Bagic

Le lundi 5 octobre d marre la session 2015-2017 du BAGIC (formation de coordinateurs de projets culturels et sociaux en action collective) organis e par le CIEP du MOC. **Minieur : 200 EUR/an**
Lieu : Mundo Namur, rue Nanon 98 à 5000 Namur
Infos : 02/246.38.41 • <http://ciep.be/BAGIC/le-projet.html>